



CHARTRE 2014-2029

ÉVALUATION À MI-PAROURS
2014-2021



ÉDITO

« Les Parcs naturels régionaux (PNR) peuvent être considérés parmi les précurseurs dans le domaine de l'évaluation de politiques publiques. Dès leur mise en place en 1967, la reconduction du classement en PNR a été conditionnée au respect des engagements pris initialement. L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte était ainsi demandée implicitement à chaque révision. Et depuis 2012, les dispositifs d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et du suivi de l'évolution du territoire doivent être précisés dans le rapport de Charte, ce qui est le cas pour la Charte 2014-2029 du PNR des Vosges du Nord.

L'évaluation à mi-parcours constitue une des étapes clés de ce dispositif. Elle permet d'effectuer un premier bilan de la mise en œuvre de la Charte par le Parc et ses principaux partenaires. Elle offre la possibilité de prendre du recul sur les actions réalisées, d'identifier les points forts et les points faibles de nos actions et les questionnements suscités par l'évolution des contextes légaux, financiers, environnementaux ou encore socio-économiques. L'objectif poursuivi est naturellement d'être plus efficaces et efficaces dans nos projets sur la seconde partie de la Charte et donc de conforter, optimiser voire faire évoluer, si nécessaire, les priorités définies en début de Charte.

L'évaluation à mi-parcours est également un moment privilégié de partage et de réappropriation des valeurs portées par le Parc et des engagements pris en début d'exercice avec les élus du territoire et nos principaux partenaires. Cette interaction, ces regards croisés entre les différents acteurs ont été d'autant plus importants qu'ils se sont effectués dans un contexte de renouvel-

lement des instances communales et intercommunales (2020), ainsi que des instances départementales et régionales (2021). À ce changement du paysage politique local, s'est aussi surimposée l'épidémie de COVID-19, qui a eu des répercussions sur l'organisation de cette évaluation et nous a obligé à réviser plusieurs fois la stratégie retenue initialement pour son déroulé, notamment en ce qui concerne les modalités de concertation.

Tous ces challenges ont été relevés et j'ai ainsi le plaisir de partager avec vous les résultats de cette évaluation à mi-parcours (2014-2021). Cet exercice permet de faire le point collectivement sur nos réussites, mais également sur les difficultés rencontrées, et les (ré)orientations prises pour optimiser nos actions sur la seconde partie de la Charte (2022-2029). Il renouvelle notre engagement en tant que porteur d'un projet territorial de développement respectueux des patrimoines naturels et culturels qui nous ont été transmis, avec pour objectifs de cultiver l'exemplarité de nos actions sur ce territoire d'exception et de préparer, dans la confiance et la sérénité, le renouvellement de notre label PNR dès 2029 ».



Michaël Weber
Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Maire de Wœfling-lès-Sarreguemines

SOMMAIRE

- page 3 Démarche de l'évaluation à mi-parcours
- page 5 Quelques éléments de contexte
- page 8 La Charte en 11 thématiques :
- page 9 1. Agriculture durable
- page 13 2. Culture et éducation au territoire
- page 17 3. Eau, rivières, zones humides et trame bleue
- page 21 4. Économie du bois et forêt plus naturelle
- page 25 5. Gouvernance et communication
- page 29 6. Innovation en urbanisme, architecture et patrimoine bâti
- page 33 7. Milieux naturels, biodiversité et trame verte
- page 37 8. Paysage
- page 41 9. Tourisme durable et itinérance douce
- page 45 10. Transition énergétique et mobilités
- page 49 11. Valorisation de savoir-faire
- page 53 Glossaire
- page 54 Suivi du référentiel évaluatif de la Charte (questions évaluatives et indicateurs)

« Évaluer une politique publique, c'est porter un jugement sur sa valeur, au regard des effets attendus et des résultats obtenus, dans l'objectif de rendre des comptes, de tirer des enseignements et de l'améliorer ».

Vigie de l'évaluation, 2017

DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

La Charte formalise un projet de développement du territoire basé sur le respect des patrimoines naturels et culturels et fixe les objectifs à atteindre pour 15 ans. Elle définit les engagements pris par les signataires (y compris le Syndicat de Parc) qui, chacun, en fonction de ses compétences, participe à la mise en œuvre du projet afin d'atteindre ces objectifs.

La Charte du PNR des Vosges du Nord s'étend sur la période 2014-2029 et s'articule autour de 3 vocations :

- / la protection des patrimoines et leur mise en valeur,
- / le développement économique et touristique respectueux des ressources locales et des savoir-faire,
- / l'aménagement du territoire économe en foncier, respectueux des paysages et innovant en matière d'habitat.

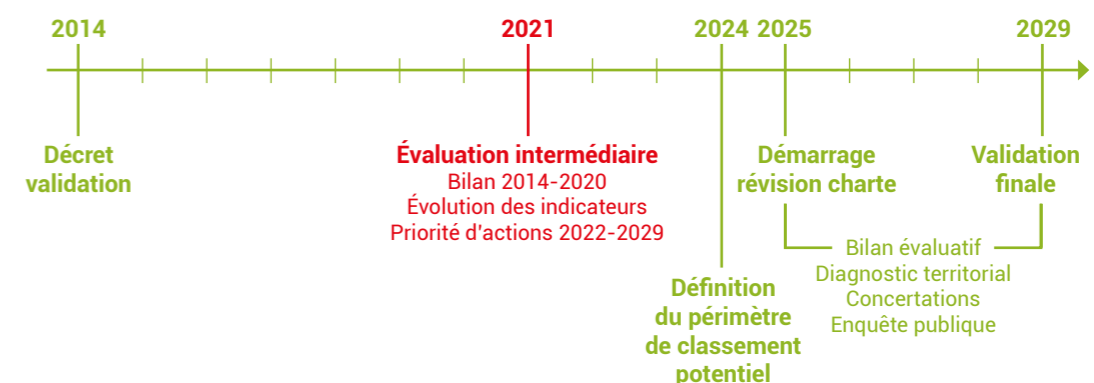
L'évaluation à mi-parcours porte sur la MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE du Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord sur la période 2014-2021.

POURQUOI FAIRE UNE ÉVALUATION À MI-PARCOURS ?

Depuis 2012, l'évaluation de la Charte est une obligation réglementaire inscrite à l'article R333-3 du code de l'environnement. Le rapport de Charte doit comporter un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la Charte.

Conformément à cette attente, la Charte 2014-2029 du PNR des Vosges du Nord intègre un dispositif d'évaluation qui se décline en 3 temps :

- / l'évaluation de la programmation triennale et les bilans d'activités annuels,
- / l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours (2021),
- / l'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte et de l'évolution du territoire (2028).



QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHÉS ?

L'évaluation dite « à mi-parcours » n'est pas une étape réglementaire en tant que telle, mais le PNR des Vosges du Nord a choisi de la mettre en œuvre afin de :

- / réaliser une analyse de l'avancement des objectifs à atteindre et proposer un premier bilan de l'action publique menée depuis 2014,
- / effectuer cette démarche avec nos principaux partenaires pour essayer d'appréhender dans sa globalité les impacts de la Charte sur le territoire,
- / ajuster et réorienter si nécessaire les priorités pour la seconde partie de la Charte (2022-2029)
- / faire de ce temps de l'évaluation un moment de partage des valeurs du Parc et de (re)mobilisation des élus et acteurs du territoire,
- / faciliter l'évaluation finale de la Charte de Parc dans le cadre de son futur renouvellement.

QUI EST CONCERNÉ PAR CETTE ÉVALUATION ? TOUT LE MONDE !

L'évaluation à mi-parcours porte sur la mise en œuvre de la Charte par le Syndicat mixte sur la période 2014-2020 et le respect des engagements pris par les signataires de la Charte sur la même période. Outre l'équipe du Parc, sont donc ainsi concernés :

- / **les 111 Communes membres** (Adamswiller, Asswiller, Baerenthal, Bitche, Bousseviller, Breidenbach, Butten, Cleebourg, Climbach, Dambach, Dehlingen, Diemeringen, Domfessel, Dossenheim-sur-Zinsel, Drachenbronn-Birlenbach, Durstel, Eckartswiller, Eguelshardt, Enchenberg, Epping, Erching, Erckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne, Eschbourg, Froeschwiller, Frohmuhl, Goersdorf, Goetzenbruck, Hanviller, Haspelschiedt, Hinsbourg, Hottviller, Hunsbach, Ingolsheim, Ingwiller, Keffenach, Kutzenhausen, La Petite-Pierre, Lambach, Lampertsloch, Langensoultzbach, Lembach, Lemberg, Lengelsheim, Lichtenberg, Liederschiedt, Lobsann, Lohr, Lorentzen, Loutzwiller, Meisenthal, Memmelshoffen, Merkwiler-Pechelbronn, Montbronn, Morsbronn-les-Bains, Mouterhouse, Neuwiller-lès-Saverne, Niederbronn-les-Bains, Niedersteinbach, Nousseviller-lès-Bitche, Oberbronn, Obergailbach, Obersteinbach, Offwiller, Ormersviller, Ottwiller, Petersbach, Pfalzweyer, Phalsbourg, Philippsbourg, Preuschdorf, Puberg, Rahling, Ratzwiller, Reichshoffen, Reipertswiller, Retschwiller, Reyersviller, Rolbing, Roppeviller, Rosteig, Rothbach, Rott, Saint-Jean-lès-Saverne, Saint-Louis-lès-Bitche, Schoenbourg, Schoenenbourg, Schweyen, Siersthal, Soucht, Soultz-sous-Forêts, Sparsbach, Struth, Sturzelbronn, Tieffenbach, Volksberg, Volmunster, Waldhambach, Waldhouse, Walschbronn, Weinbourg, Weisingen, Weiterswiller, Wimmenau, Windstein, Wingen, Wingen-sur-Moder, Wissembourg, Woerth, Zinswiller, Zittersheim),
- / **les 8 Communautés de communes** (Alsace Bossue, Hanau-La Petite-Pierre, Pays de Bitche, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de l'Outre-Forêt, Pays de Saverne, Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn),
- / **le Département de la Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace,**
- / **la Région Grand Est,**
- / **l'État.**

QUELLE EST LA MÉTHODE RETENUE POUR CETTE ÉVALUATION ?

LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Le Bureau Syndical a été désigné comme l'organe de suivi de l'évaluation à mi-parcours de la Charte en séance du 07/05/2019. Il est soutenu dans sa tâche par l'Exécutif du Parc qui réalise le suivi en continu de l'avancement des travaux d'évaluation. Le choix a été fait de réaliser une évaluation en interne, avec une équipe projet composée par la Direction et l'Observatoire de territoire, à laquelle l'équipe technique a été associée tout au long de la démarche.

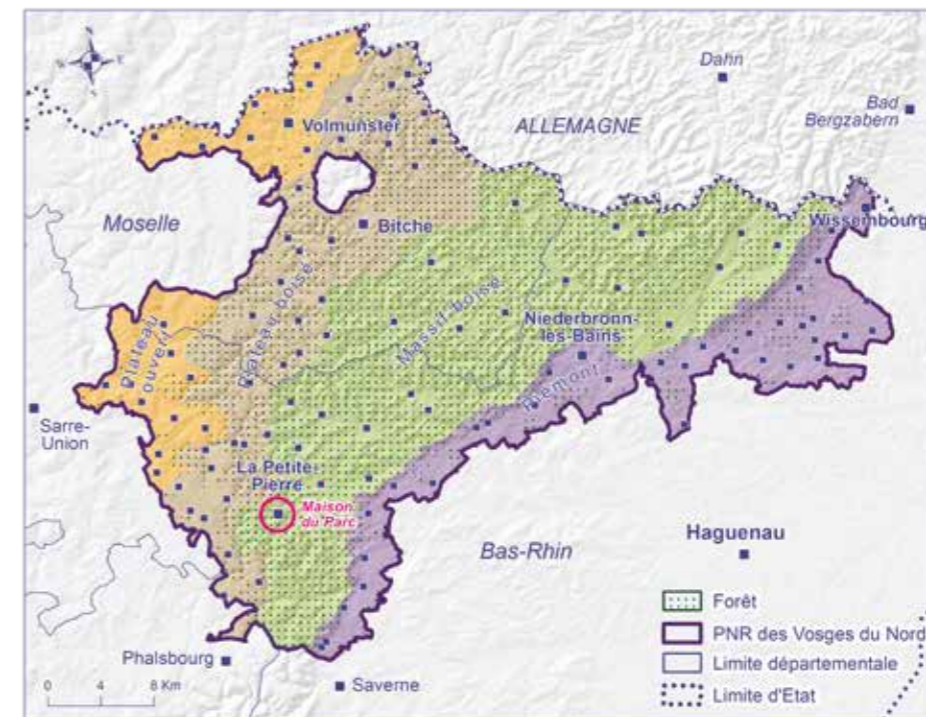
LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Pour simplifier la compréhension des actions du Parc, l'évaluation a été réalisée selon 11 thématiques qui englobent les 30 mesures de la Charte. Cette analyse s'appuie notamment sur :

- / les bilans d'activités annuels et de programmation triennale, qui recensent les actions réalisées par le Syndicat mixte du Parc,
- / le suivi du référentiel évaluatif de la Charte (Cf. tableau en annexe), qui permet de suivre l'évolution du territoire et la mise en œuvre de la Charte,
- / un questionnaire à destination des signataires de la Charte, ayant pour objectif d'auto-évaluer leur engagement sur la période 2014-2020 et de proposer des pistes d'actions pour la suite,
- / la concertation avec les élus, avec une assemblée générale (02/10/2021) dédiée à l'évaluation à mi-charte et des ateliers proposés pour chaque thématique. Dans chaque atelier, le bilan des actions 2014-2020 a été présenté avec une synthèse des points forts et des points faibles pour chaque thème. Les échanges ont permis de dégager des objectifs prioritaires pour la seconde partie de la Charte et de proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre. Ces objectifs prioritaires ont aussi été partagés avec le Bureau Syndical le 25/01/2022. Et une concertation particulière en petits groupes de 4 communes, composés des Maires et des délégués du Parc, a été réalisée pour présenter le bilan et identifier les priorités à cette échelle.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS



Superficie 127700 ha
Communes 111
Com. de communes 8
Départements 2
Région 1
1 RBT
3 PETR
3 SCOT
4 grandes unités paysagères

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été **créé en 1975** et son label a été renouvelé 3 fois depuis, la dernière Charte ayant été approuvée en 2014 pour une période de 15 ans. Ce territoire a également été **classé par l'UNESCO** comme **Réserve de Biosphère en 1989** et, depuis 1998, il constitue, avec la Réserve de Biosphère du Pfälzerwald (Allemagne), la **Réserve de Biosphère Transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald**.



Un territoire vivant, qui valorise ses ressources

Nombre d'habitants 81 785
(2018 INSEE RP hors Phalsbourg et Wissembourg)

Nombre d'emplois 32 178
(2018 INSEE RP)

Nombre d'établissements 5 943
(2019 INSEE REE)

Emplois filière bois 1 500
(Charte Forestière de Territoire 2018)



Un territoire riche de ses patrimoines naturels et culturels

83 525 ha de forêt

Nombre d'espèces remarquables faune-flore 300

Nombre de monuments historiques inscrits ou classés 122

Nombre de sites inscrits ou classés 6

Réserve Naturelle Nationale 365 ha

Surface Natura 2000 21 230 ha

Znieff de type 1 41 522 ha

Réservoirs de biodiversité 64 705 ha

Linéaire de cours d'eau 1 200 km

Les évolutions du paysage institutionnel depuis l'approbation de la charte en 2014 sont nombreuses :

- / au niveau administratif, de nombreux périmètres ont évolué depuis la révision de la Charte de Parc : EPCI, PETR, Cantons, Région... Une tendance à l'élargissement des découpages est observée qui peut affaiblir voire marginaliser la voix du Parc dans les différentes instances. Le positionnement du PNR devient plus complexe notamment sur les champs de compétences communes, pouvant engendrer, de part et d'autre, un sentiment de compétition. Il est donc plus nécessaire que jamais de réfléchir à de nouvelles formes de coopération, à poursuivre et renforcer les échanges et les collaborations ;
- / en 2018, le Comité Syndical a validé la création du statut de *Commune associée* afin de permettre à des communes, situées en dehors du territoire classé Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la Charte du Parc, d'adhérer au SYCOPARC. Actuellement, le Parc compte 21 communes associées.

LE FONCTIONNEMENT DU PARC

L'ÉQUIPE DU PARC

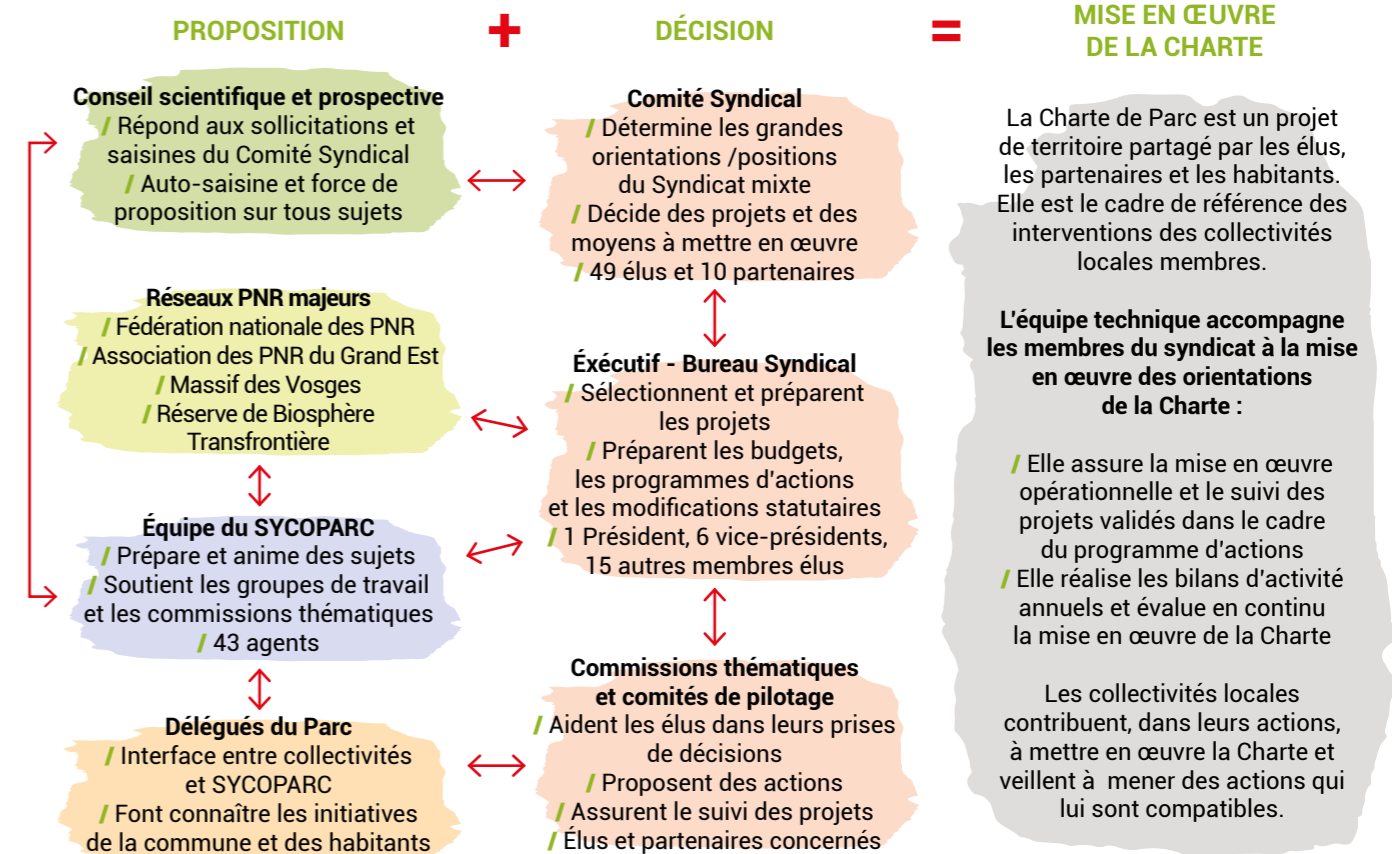
Au 1er janvier 2020, l'équipe du SYCOPARC est constituée de 41,3 équivalents plein temps (ETP), dont 23,3 ETP permanents et 18 ETP non-permanents. Ce nombre global d'ETP a connu une hausse régulière depuis 2014, où il s'établissait à 34,4 ETP (+ 20 % des ETP sur la période 2014-2020). Cette augmentation s'est essentiellement réalisée sur le volume d'ETP non permanents. Les emplois créés répondent à la réalisation de missions limitées dans le temps et sont le plus souvent financés dans le cadre de projets spécifiques (appels à projets, appel à manifestation d'intérêt, programmes européens...). Le nombre des postes dédiés aux fonctions supports n'a, quant à lui, pas connu d'évolution.

En termes de composition, en 2020, l'équipe du Parc compte 43 agents dont 27 femmes (63 % des effectifs contre 72 % en 2014) et 16 hommes (37 % des effectifs contre 28 % en 2014). Comparativement à d'autres collectivités, le SYCOPARC se démarque par la typologie de son équipe qui regroupe 72 % d'agents de catégorie A (67 % en 2014), 9 % d'agents de catégorie B (8 % en 2014) et 19 % d'agents de catégorie C (25 % en 2014). Les fonctions supports (gestion administrative, financière, juridique, communication, entretien, logistique, système d'information ...) représentent 25 % de l'effectif du SYCOPARC (30 % en 2014). Du fait de nombreux postes liés à des missions temporaires, l'équipe du SYCOPARC est soumise à un taux de renouvellement grandissant.

LES INSTANCES ET PARTENAIRES

Le PNR des Vosges du Nord est structuré sous la forme d'un Syndicat mixte dont la gouvernance est assurée par les collectivités ayant approuvé la Charte : 111 communes classées, Département de la Moselle, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, 8 intercommunalités, 4 villes et agglomérations périphériques, 6 villes-portes et 21 communes associées.

Schéma institutionnel du Syndicat mixte de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)



LES MOYENS FINANCIERS

Le budget global du SYCOPARC a fortement évolué depuis 2014 et a connu d'importantes fluctuations sur la période, notamment en raison de la réalisation des travaux de restauration du château et de l'engagement de plusieurs projets européens. En 2020, il s'établit à 3 850 000 €, contre 2 730 000 € en 2014 (+ 40 % sur la période). L'augmentation générale du budget est principalement liée à l'évolution du programme d'actions. En 2014, le programme d'actions s'établissait à 1 317 000 €. En 2020, son montant s'élève à 2 230 000 €. Le budget statutaire a lui aussi évolué sur la période 2014-2020, avec une hausse de +11 %. Cette évolution est notamment due à la prise en compte du remboursement de la dette induite par le crédit contracté dans le cadre des travaux de restauration du château.

Le taux de financement du programme d'actions hors convention de programme est en hausse : il avoisinait les 60 % en 2013 et 2014 et tourne actuellement autour des 80 %. Les sources de financement du SYCOPARC se diversifient notamment en raison de nombreuses opérations menées dans le cadre d'appels à projets financés par divers organismes. Le SYCOPARC fait également de plus en plus appel à des fonds européens pour financer ses interventions. Ces financements, de par leurs caractéristiques, mobilisent de manière très importante l'équipe administrative du Parc mais permettent de financer des projets structurants sur du moyen terme.


LA CHARTE DU PARC EN 11 THÉMATIQUES

L'évaluation à mi-parcours porte sur les 30 mesures de la Charte qui ont été regroupées en 11 thématiques afin de rendre plus lisibles les champs d'intervention du Parc :

1. Agriculture durable
2. Culture et éducation au territoire
3. Eau, rivières, zones humides et trame bleue
4. Économie du bois et forêt plus naturelle
5. Gouvernance et communication
6. Innovation en urbanisme, architecture et patrimoine bâti
7. Milieux naturels, biodiversité et trame verte
8. Paysage
9. Tourisme durable et itinérance douce
10. Transition énergétique et mobilités
11. Valorisation de savoir-faire

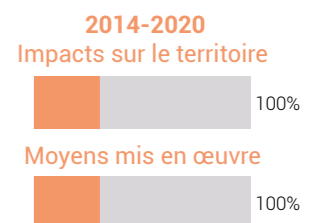
Pour chaque thématique sont présentés :

- / les enjeux du territoire, les mesures de la Charte et les questions évaluatives qui s'y rattachent,
- / le bilan des principales actions du Syndicat mixte et des signataires sur 2014-2020,
- / les points forts et les difficultés rencontrées,
- / des chiffres clefs issus du bilan des actions ou du suivi des indicateurs de la Charte,
- / les objectifs prioritaires assortis de proposition d'actions pour la seconde partie de la Charte (2022-2029).

 = mesure phare de la Charte



1. AGRICULTURE DURABLE



QUELS ENJEUX
POUR LE
TERRITOIRE ?

- / Accélérer la transition agricole et alimentaire pour des productions préservant les ressources du territoire et la santé de ses habitants
- / Aller vers des exploitations agricoles préservant les prairies diversifiées et remplaçant l'arbre au cœur des systèmes agricoles
- / Développer le « consommer local et de qualité »

MESURES DE LA CHARTE

M2.3.1

Soutenir une agriculture conciliant viabilité économique et respect de l'environnement

M2.3.2

Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE13

Comment évoluent les pratiques agricoles sur le territoire ?

QE14

Comment évolue l'offre de produits alimentaires en circuits de proximité ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

LE SOUTIEN AUX PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES SUR PRAIRIES FLEURIES



Porteur et animateur des projets agro-environnementaux (MAET, MAEC et mesures systèmes) pour la préservation des prairies et le soutien des élevages basés sur l'herbe. Moteur dans la mise en place des premières mesures à obligation de résultats, accompagnées de journées de formation.

Précurseur dès 2010 pour tester et adapter le concours **Prairies fleuries** pour son inscription au concours général agricole. **Faire ainsi connaître les bonnes pratiques** déjà mises en œuvre par les agriculteurs pour maintenir les prairies fleuries (exposition, film).

Porteur de projets visant l'amélioration des connaissances (agronomiques, écologiques, économiques) sur les milieux prairiaux grâce à la réalisation d'un référentiel phytosociologique et d'une typologie agroécologique des prairies du massif vosgien.

Initiateur de solutions locales pour la revégétalisation des zones dégradées à vocation agricole (notamment prairies permanentes après dégâts de sanglier).

Exemplaire dans la gestion du pâturage en milieux humides (GEF) : mise en défens des cours d'eau, aménagements des points de passage et des points d'abreuvements.

LE SOUTIEN AUX CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET L'ÉCONOMIE LOCALE

Expérimentateur pour une valorisation juste et locale de la viande produite toute à l'herbe et localement (*Le Paysage a du goût*).

Fédérateur entre les maillons de la chaîne de la production à la consommation en :

1/faisant connaître les producteurs locaux au travers des marchés paysans transfrontaliers,



2/favorisant l'approvisionnement local au sein des petits points de vente du territoire par la mise en place du réseau des Boutiques des Vosges du Nord.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

Coordinateur et animateur du développement de la marque Valeurs Parc en vue de soutenir des systèmes de productions répondant aux valeurs des PNR et aux enjeux de la Charte - filières « produits issus de l'apiculture » et « fruits, légumes, plantes et produits dérivés ».

PARTENAIRES

Acteurs locaux (associations arboricoles...) / Chambres d'agriculture / AMEM / Agriculteurs / Boutiques / OPA / Pays-PETR / Producteurs / Restaurateurs / SAFER / SDEA

SIGNATAIRES

Communes / État / Région / Départements / EPCI

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

Les communes s'engagent dans un soutien des filières locales d'approvisionnement à travers la mise en place de marchés.

Engagement des collectivités dans un *Projet Alimentaire Territorial* en 2018.



UE, État et Région : principaux financeurs par les politiques sectorielles de soutien à l'agriculture (MAEC, installation jeunes agriculteurs, soutien filières AB/apicole/aquacole/maraîchère, aides climatiques exceptionnelles, soutien ateliers de transformation et boutiques de ventes directes).

Départements : financements indirects (MAEC), soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, soutien à la filière ovine, promotion de l'alimentation locale/circuits courts/ lutte contre le gaspillage alimentaire, aide à la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges.

SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ Soutien économique fort des élevages basés sur l'herbe.

/ Une dynamique à l'échelle du Massif des Vosges pour soutenir les éleveurs et développer des itinéraires agro-écologiques.

/ Des initiatives de plus en plus nombreuses pour le bio et les circuits-courts chez les particuliers, les socio-professionnels et les collectivités.

/ Les marchés transfrontaliers avec un maintien de la mobilisation des producteurs et du respect des valeurs (PNR/ RBT).

/ *Le paysage a du goût* avec le maintien de la mobilisation des restaurateurs et un bon accueil du public et de la presse.

/ Mise en place du marquage *Valeurs parc* à partir de 2019, déjà 31 entreprises marquées.



/ Territoire hétérogène, avec, d'un côté, une intensification agricole sur les marges et une problématique de taille critique des structures en lien avec l'installation, et de l'autre côté, un affaiblissement de l'agriculture en cœur de massif.

/ Des organismes en charge de l'agriculture éloignés par rapport au territoire et peu engagés pour une agriculture de Massif.

/ Les dispositifs d'aide agricole, dont notamment la PAC, sont extrêmement mouvants, toujours plus complexes et ne permettent pas véritablement d'évolutions en profondeur et sur le long terme.

/ Des moyens sous-dimensionnés par rapport aux menaces qui pèsent sur les enjeux : le manque de moyens pour l'accompagnement à l'agroécologie (ex : cadre d'animation du dispositif MAEC non constructif avec un effet pédagogique faible), la pression grandissante sur l'usage des prairies naturelles dans le contexte de changement climatique.

/ Les actions sur les vergers et les fruits, qui n'étaient pas en mesure d'enrayer totalement la régression des vergers, sont devenues très marginales (abandon de VSA, du festival du verger, du blog, etc.), bien qu'elles étaient appréciées et au cœur des préoccupations partagées.

QUELQUES CHIFFRES...



111 exploitations engagées en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



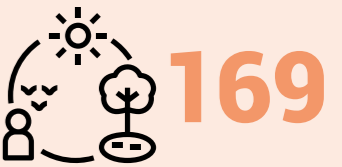
8 M€ de MAEC pour les exploitants des Vosges du Nord



8 concours Prairies fleuries depuis 2010



7 boutiques des Vosges du Nord



169 exploitations en agriculture biologique (96 en 2012)



8 producteurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc (depuis 2019)



4 KM de clôtures posées pour protéger les cours d'eau

PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

Accélérer la transition agricole et alimentaire pour des productions préservant les ressources du territoire et la santé de ses habitants



PISTES D' ACTIONS

- / Sensibiliser et former les élus sur leurs marges de manœuvre dans le domaine de l'agriculture, notamment outils fonciers (ORE, BRE, biens vacants et sans maître), ainsi que connaître la réglementation sur les pratiques impactant les habitants
- / Faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs, notamment en améliorant la transparence au niveau des mouvements fonciers
- / Promouvoir la baisse de l'utilisation des pesticides et fertilisants chimiques et la conversion en bio respectueuses des écosystèmes et des paysages spécifiques des Vosges du Nord
- / Éduquer à la consommation locale et de qualité : cuisiner, transformer vers différents publics (enfants, adultes, professionnels...)

Aller vers des exploitations préservant les prairies diversifiées et replaçant l'arbre au cœur des systèmes agricoles

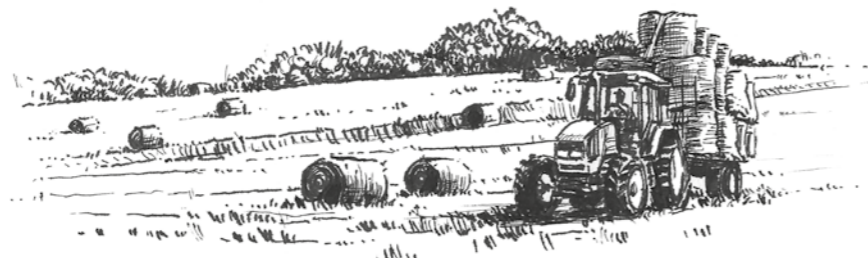


- / Promouvoir des itinéraires agricoles valorisant et préservant les prairies permanentes (naturelles), économiquement viables, respectueux des bêtes et des hommes
- / Exploiter les outils permettant de mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et des humains : ORE, BRE, biens vacants et sans maître
- / Poursuivre la politique de préservation des vergers traditionnels, notamment par la valorisation des fruits (transformation, opération ruban jaune, ...)
- / Définir une stratégie efficace et partagée pour maîtriser les dégâts agricoles liés aux ongulés sauvages
- / Poursuivre le portage et l'animation de projets agro-environnementaux en faveur des éleveurs

Développer le « Consommer local et de qualité »



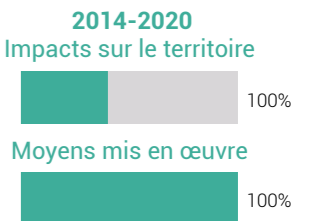
- / Poursuivre le marquage et la valorisation des produits Parc
- / Utiliser des produits locaux dans les cantines scolaires/périscolaires (repas, goûters) et dans les communes/intercommunalités (pot d'accueil...)
- / Promouvoir les regroupements d'agriculteurs locaux et les soutenir dans la vente directe et la mise en place logistique (avoir plusieurs produits dans un même lieu en s'appuyant sur des dispositifs de type AMAP, associations, Ruches qui dit oui...)



2. CULTURE & ÉDUCATION AU TERRITOIRE

QUELS ENJEUX
POUR LE
TERRITOIRE ?

- / Sauvegarder le patrimoine culturel remarquable (matériel et immatériel)
- / Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle et éducative pour gagner en attractivité
- / Garantir la pérennité des lieux et événements culturels et renforcer les liens entre les acteurs



MESURES DE LA CHARTE

M1.2.2

Protéger les éléments culturels remarquables



M1.4.1

Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens

M1.4.4

Favoriser un projet pédagogique partagé

M2.3.3

Mieux valoriser et partager l'offre culturelle

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE4

Le territoire s'est-il mobilisé pour protéger son patrimoine culturel, matériel et immatériel ?

QE6

Comment évolue l'offre en structures/événements culturels et de médiation des patrimoines (CIP, CINE, Musées de France, EDSA, Relais culturels, festivals...)?

QE7

Comment évolue la fréquentation des structures de médiation ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

PROTECTION DES ÉLÉMENTS CULTURELS REMARQUABLES

Animation du réseau des 10 musées de la Conservation : formation des personnels, appui aux missions de conservation (inventaire, récolement, conservation préventive, gestion des collections, amélioration des réserves et rénovation), rénovation du musée de Wœrth, création de réserves à Wissembourg, élaboration des projets scientifiques et culturels des musées à Merwiller-Pechelbronn et Meisenthal, programmation muséographique des collections pour la refonte du Musée du Verre, étude de faisabilité, de programmation pour l'évolution du Musée Français du Pétrole. Adoption de la ligne graphique du site web du Parc pour le portail des musées. Appui à la communication et création d'expositions dans les musées. Création, d'une exposition collective itinérante présentée au public en 2019-2020 *D'ici et d'ailleurs, à la croisée des Vosges du Nord*. Réflexion sur les boutiques des musées et mise en œuvre d'actions de communication : packaging, carte postale, carte-cadeau-pass, création de 10 objets-design-musée, stand commun au marché de Noël de Bouxwiller.

Accompagnement d'une quarantaine de sites : formation, conseil, implication dans les actions de médiation culturelle.

Animation et accompagnement du réseau des Étoiles Terrestres (3 sites verriers complémentaires).

LA MÉDIATION CULTURELLE POUR RENFORCER LES LIENS

Lien avec les scolaires dans les musées (dossiers pédagogiques, *Un artiste dans ma classe*), coordination des *Amuse-Musées* pour le jeune public en famille, conception du programme avec un artiste associé depuis 2015 (entre 900 et 1600 personnes/an) et création d'outils pérennes pour renforcer l'attractivité des musées (escape game au Four à Chaux de Lembach); coordination depuis 2015 de *Éveil des Sens*, un programme de sorties adaptées aux publics empêchés ou en insertion; soutien à la création d'objets design en rapport avec les objets des musées.

VALORISATION DE L'OFFRE CULTURELLE

Soutien à la création artistique par la coordination du festival de jazz de La Petite-Pierre depuis 2014; appui aux autres temps forts culturels; organisation de résidences d'artistes (*Regards d'artistes*) et montage de formations artistiques en milieu rural (2015-2016).

UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ

Gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière et création de nouvelles offres.

Création et animation du REEVON entre 5 structures d'ENE.

Création d'outils de médiation variés qui participent à la compréhension des enjeux, à la mise en œuvre de la Charte et à l'appropriation des valeurs du Parc. Par ex : un programme européen de valorisation culturelle et touristique des zones humides (*Itinérances aquatiques*), un programme dense sur l'eau (*Jetons-nous à l'eau*), la sensibilisation à l'éco-rénovation, etc. Des *fêtes du Parc* à l'occasion des anniversaires de la RNN et de Natura 2000.

Amélioration du lien avec les scolaires : séquence de sensibilisation pour les 6^e (*J'habite dans un Parc*) depuis 2014, pour les élémentaires (*L'école du dehors*) depuis 2017. Forum culturel pédagogique pour les enseignants (2015-2018). Mise à disposition par le rectorat de Nancy-Metz d'un enseignant-relais auprès du SYCOPARC pour la partie mosellane du Parc à partir de 2016, en complément de l'enseignant mis à disposition côté Bas-Rhin, 4h par semaine chacun. Des projets thématiques montés tous les ans avec des collèges et des lycées (environ 1 000 scolaires en 2018).

PARTENAIRES

Agence culturelle régionale / ARIENA / Artistes et compagnies artistiques / Associations et fédérations d'usagers du milieu / Associations patrimoniales locales / Associations socioculturelles / Association Tôt ou t'Art / CADHAME / Château de Lichtenberg / CIAV / CINE et autres structures permanentes d'éducation à l'environnement (La Grange aux paysages d'Alsace Bossue, La Maison de l'Eau et de la Rivière, les Piverts, Ethic Etape la vie en vert, Maison de la Nature du delta de la Sauer) / CIP / DRAC / Départements du Bas-Rhin et Moselle / Éducation Nationale / Equipements culturels et muséographiques / Equipements muséographiques et sites d'interprétation (hors Conservation) / Equipements pédagogiques / Festivals / Partenaires pédagogiques du territoire / GRAINE Lorraine / Région Grand Est / Réseau des dix musées de la Conservation / Scènes culturelles / Structures d'hébergement de groupes / Structures sociales et médico-sociales du Bas-Rhin et de la Moselle / TMG

SIGNATAIRES

Communes / État / Région / Départements / EPCI / Communes / Villes-portes et périphériques / Bezirksverband Pfalz.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

UE, État : mise en œuvre d'un important volet de sensibilisation au patrimoine naturel dans le cadre du programme Natura 2000 et des crédits du ministère en charge de l'environnement.

Région : aide rénovation du château de La Petite-Pierre, accompagnement des programmes *Amuse-Musées* et *Étoiles Terrestres*, soutien au festival *Au grès du Jazz*, accompagnement au réaménagement du site verrier de Meisenthal, soutien à la MER/Grange aux paysages/Association Les Piverts, accompagnement du programme de sensibilisation autour du retour du lynx.

Départements : soutien financier aux actions de médiation culturelle (CIP, Villa Laliue, Maison rurale de l'Outre-Forêt...), soutien financier et technique aux opérations de préservation et valorisation du patrimoine, diffusion de la culture au plus près des habitants (lectures d'archives, festival *VOOLP...*), diffusion de la culture hors grandes agglomérations (délocalisation d'actions, mise en valeur des territoires...), soutien au projet culturel de territoire de l'Alsace Bossue 2014-16.



SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ Le territoire peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs culturels et associatifs dynamiques qui contribue à renforcer sa cohésion sociale.
 / Le territoire est riche d'un patrimoine culturel matériel et immatériel exceptionnel, dont l'objectif de sauvegarde est fortement assumé par les collectivités et les partenaires.
 / L'inventaire informatisé des collections des musées améliore la connaissance des collections, permet d'assurer une gestion plus rigoureuse, facilite la sélection des objets et œuvres pour renouveler les expositions permanentes ou temporaires.
 / La mutualisation de 10 musées est une force pour la gestion des collections : on note une progression des pratiques de conservation préventive et une amélioration du conditionnement des collections.
 / Les programmations culturelles dans les musées (*Éveil des Sens*, *Amuse-Musées*) figurent parmi les actions phares.
 / Haut-lieu de culture vivante. Une animation culturelle et artistique du territoire très développée, s'appuyant sur un foisonnement d'initiatives. L'augmentation de l'offre (en quantité, en qualité). La mise en réseau de festivals jusqu'en 2016 : mutualisation de communication et de matériels scéniques, rencontres entre les organisateurs.

Culture
 / Les engagements de la Charte autour de la thématique culture sont ambitieux et nécessitent, à la lecture des moyens, de positionner précisément l'action du Parc.
 / Il y a peu de travaux sur le patrimoine industriel, le patrimoine de construction après-guerre (côté Lorrain).
 / Inquiétudes quant à la pérennité des financements pour la rénovation des Musées de France, les expositions temporaires et l'inventaire-récolement des collections.
 / Le PCI est peu pris en compte mais mis en valeur de manière induite lors d'actions de médiation.
 / Des interrogations sur l'avenir du bénévolat, sa conjugaison avec les interventions professionnalisées.
 / Dans beaucoup de sites, les moyens de fonctionnement sont bien trop faibles par rapport aux besoins d'accueil des visiteurs.
 / Il existe un certain déséquilibre de l'offre culturelle selon les saisons.
 / Une commercialisation touristique à améliorer avec une plus forte implication des offices de tourisme et autres acteurs du tourisme départementaux et régionaux.

QUELQUES CHIFFRES...

80 %

des objets des 10 musées de France inventoriés en 2018

46

structures de médiation des patrimoines

+ de 37 K*

participants dans les structures permanentes d'éducation à la nature et à l'environnement en 2018

16

festivals
+
12 relais culturels en 2018

+ de 453 K*

visiteurs dans les musées et les sites en 2017

+ de 4 K*

participants aux animations du Carnet du Parc en 2018

* K = 1 000

...



- / Un tissu éducatif (Education nationale, enseignants, structures animatrices et pédagogiques) important.
- / Bonne dynamique de collaboration (conventions rectorats, REEVON, directeurs d'établissements scolaires).
- / Le catalogue des actions éducatives (en tant que résultat de la démarche de coordination des acteurs éducatifs).
- / Le Parc est reconnu pour de nombreuses actions culturelles, sous un angle spécifique par rapport aux autres acteurs de la culture (bibliothèques, centres culturels, etc.), même sans avoir de projet culturel.
- / Amélioration de la collaboration entre grands sites et petits sites (EDS, Amuse-Musées) et réelle dynamique de réseau (formations, partage d'expériences, ...)
- / De nombreux acteurs s'intéressent à la conservation du PCI (MIRA, OLCA, DRAC) + La Maison du Parc.



Médiation

- / Fragilité des structures d'éducation à la nature et à l'environnement : coopérer pour porter des projets plus pérennes.
- / Incertitude constante sur l'engagement des financeurs pour la médiation dans les musées.
- / Des missions peu visibles et peu valorisées, notamment inventaire des collections.
- / Comment poursuivre l'engagement pour le développement artistique du territoire ?



PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D'ACTIONS

Maintenir la mutualisation de la Conservation des Musées



- / Dispositif de Conservation mutualisée envié, plébiscité, maintenir voire développer les moyens si plus d'actions portées
- / Renforcer et donner des moyens supplémentaires pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dont la langue régionale
- / Trouver les moyens pour accompagner la valorisation des patrimoines au-delà des établissements de la Conservation (capacité à répondre à des sollicitations ponctuelles : Maison des châteaux forts à Obersteinbach, ...)

Mettre en réseau des acteurs patrimoniaux, culturels et éducatifs



- / Poursuivre l'animation des réseaux sur lesquels le Parc intervient déjà (Conservation, EDSA, EDS, REEVON...)
- / Réussir à prioriser la présence des sites des Vosges du Nord dans les réseaux existants (Villes Fortifiées, Réseau Pamina, Route des Châteaux forts, Musées Grand Est, FEMS, ...)
- / Contribuer au renvoi de visiteurs d'un site à l'autre, gommer la frontière « mentale » 67/57 y compris dans la communication (presse, autres médias.../par découpage académique de l'Éducation Nationale...)

Conforter les structures de médiation : structures d'éducation à la nature et à l'environnement, musées et sites patrimoniaux



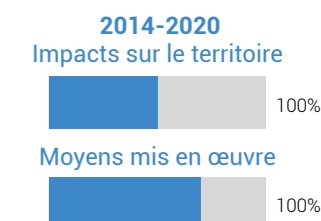
- / Poursuivre et renforcer la mise en réseau des structures d'éducation (stratégie de réseau)
- / Prioriser la sensibilisation de la jeunesse dans une logique de transversalité de l'éducation au territoire et pour « faire Parc »
- / Accompagner l'évolution du bénévolat, encourager le bénévolat, le maintien du bénévolat constitue un enjeu social important :
 - aider à professionnaliser les associations ce qui peut supposer qu'elles se fédèrent
 - encourager les démarches autour du collectif éphémère (bénévolat de mission ?)
 - valoriser l'expérience bénévole (Passeport bénévole pour une VAE, Confiance Projet Emploi)

Permettre au festival de jazz de mieux contribuer au rayonnement du territoire



S'appuyer sur le festival de jazz pour valoriser les patrimoines locaux et remarquables

3. EAU, RIVIERES, ZONES HUMIDES ET TRAME BLEUE



QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

- / Préserver/restaurer la qualité de l'eau et des milieux associés
- / Préserver/rétablir la continuité écologique des cours d'eau
- / Sensibiliser tous les publics

MESURES DE LA CHARTE

M1.1.1 Ménager au quotidien notre ressource en eau

M1.1.2 Retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau

M1.1.3 Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles

M1.1.4 Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE1 Comment évolue l'état écologique des rivières et des zones humides ?

QE2 Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau et des cours d'eau ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Création d'un observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord : depuis 2015, 31 stations sont régulièrement suivies, avec notamment des études de la petite faune, de la flore aquatique et des caractéristiques physico-chimiques de l'eau. Par ailleurs une quarantaine de stations ont fait l'objet d'analyses ponctuelles.

Programmes de recherche sur le fonctionnement des rivières, les effets des retenues d'eau (étangs, seuils, ...) et les résultats liés aux actions de restauration.

Études sur le fonctionnement des tourbières de la RNN.

Suivi d'espèces aquatiques et palustres (oiseaux des roselières, papillons des marais, castor d'Europe, poissons de tête de bassin, flore des tourbières ...).

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS RICHESSES

Gestion de la RNN des rochers et tourbières du pays de Bitche, de la RNR du plan d'eau de Reichshoffen.

Aide à la gestion des fonds de vallée, sites *Gestion écologique des Friches* – pâturées par des vaches Highland Cattle, en partenariat avec les acteurs locaux.

Projet de sauvegarde d'espèces en danger : écrevisse des torrents, cigogne noire, azurés des paluds et de la sanguisorbe, chauves-souris anthropophiles...

AMÉLIORATION DE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU par l'animation des programmes NATURA 2000, Projet LIFE Biocorridors et l'accompagnement des collectivités.



Restauration de continuité écologique (aménagement ou suppression d'ouvrages en barrage).

Revitalisation des rivières et renaturation des habitats aquatiques (travaux de protection des berges, de poses de déflecteurs ou de reméandrage).

Diminution des impacts des étangs sur les cours d'eau.

Définition et animation des mesures agro-environnementales visant à protéger les prairies naturelles, réduire les intrants et soutenir des pratiques extensives (retard de fauche, limitation de chargement, ...).

RESPONSABILISATION DES ACTEURS, USAGERS ET RIVERAINS par la médiation et la sensibilisation, gestion de la MER.

Développement programme de médiation d'envergure à destination des habitants du territoire : *Jetons-nous à l'eau !* (animation nature, ateliers culinaires et artistiques, chantiers participatifs, ciné-débats).



Conception et animation de projets scolaires en lien avec les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Implication des associations de pêche et des fédérations dans le portage d'actions de restauration via des formations et des chantiers de démonstration.

EN TRANSFRONTALIER

Animation du programme INTERREG Itinérance aquatique : pour la valorisation touristique et artistique des zones humides (ateliers de design culinaire, création d'œuvres d'art, ciné-débats, création d'un spectacle jeune public, résidences d'artistes).



Coordination des programmes INTERREG Itinérance aquatique, Espèces en danger et LIFE Biocorridors, avec notamment le portage (MOA) de chantiers de restauration de la continuité écologique et mises en défens de cours d'eau.



PARTENAIRES

/ Financiers : AERM, Europe, DREAL Grand Est, Région Grand Est, ...
/ Techniques : SDEA, Collectivités locales, ONF, OFB, DDT, AMEM, Forêts privées, Éducation nationale, DREAL, CEN, Fédérations et associations locales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, AGEVON, Chambres d'agriculture, ...
/ Scientifiques : ENGEES, LIVE, LIEC, Université Saarland, FAWF, CNRS, Universität Koblenz-Landau, CEREMA, ...

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz, Communes, Départements, EPCI, État, Région.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

La région, les départements, l'État et l'Europe soutiennent de nombreuses actions en faveur de la restauration de la qualité de l'eau, des continuités écologiques, des zones humides et des modes d'agriculture favorables à la ressource en eau (Natura 2000, Life Interreg, zones humides remarquables...).

De nombreux efforts en matière de renouvellement des équipements (STEP, réseaux, réservoirs, etc.) ont été faits ces dernières années par les communes, communautés de communes et syndicats.

Les EPCI se dotent de la compétence obligatoire GEMAPI.

Depuis 2014, 22 communes et 1 EPCI se sont engagés dans un programme de gestion écologique des espaces publics.

SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ Le Parc et ses équipes techniques bénéficient d'une reconnaissance forte en matière de gestion et restauration des cours d'eau et zones humides en appui aux riverains, associations et EPCI du territoire.
/ La mise à disposition de moyens « pérennes » pour l'animation des sites Natura 2000 et le positionnement du SYCOPARC dans la maîtrise d'ouvrage de ce programme.
/ La plupart des élus et acteurs locaux ont aujourd'hui complètement intégré la nécessité de préserver la ressource en eau et le traduisent dans les documents d'urbanisme. Les programmes d'actions en « rivière » des EPCI respectent les principes d'intervention de la Charte.

/ Malgré les efforts menés en assainissement, la qualité physico-chimique des rivières n'a toujours pas atteint le bon état.
/ L'organisation des maîtrises d'ouvrage pour les opérations de restauration de cours d'eau et zones humides reste parfois problématique.
/ Les enjeux de préservation des milieux humides ne sont pas encore suffisamment compris et partagés.
/ La non conciliation du modèle agricole dominant avec les enjeux spécifiques du territoire.
/ Le travail de sensibilisation des élus et des usagers doit être poursuivi concernant la préservation des zones humides et la morphologie des rivières.

QUELQUES CHIFFRES...



450 KM

de cours d'eau bénéficiant du dispositif d'animation NATURA 2000

21

ouvrages stratégiques supprimés ou aménagés pour rétablir la continuité écologique

86,4 %

des stations d'épuration avec des rendements DCO > 80 % en 2018 (72 % en 2010)

304 ha

de zones humides avec un statut de protection

+ de 6,2 K*

participants (public scolaire) aux actions de sensibilisation sur l'eau en 2018

31

stations d'étude des rivières

* K = 1 000

...



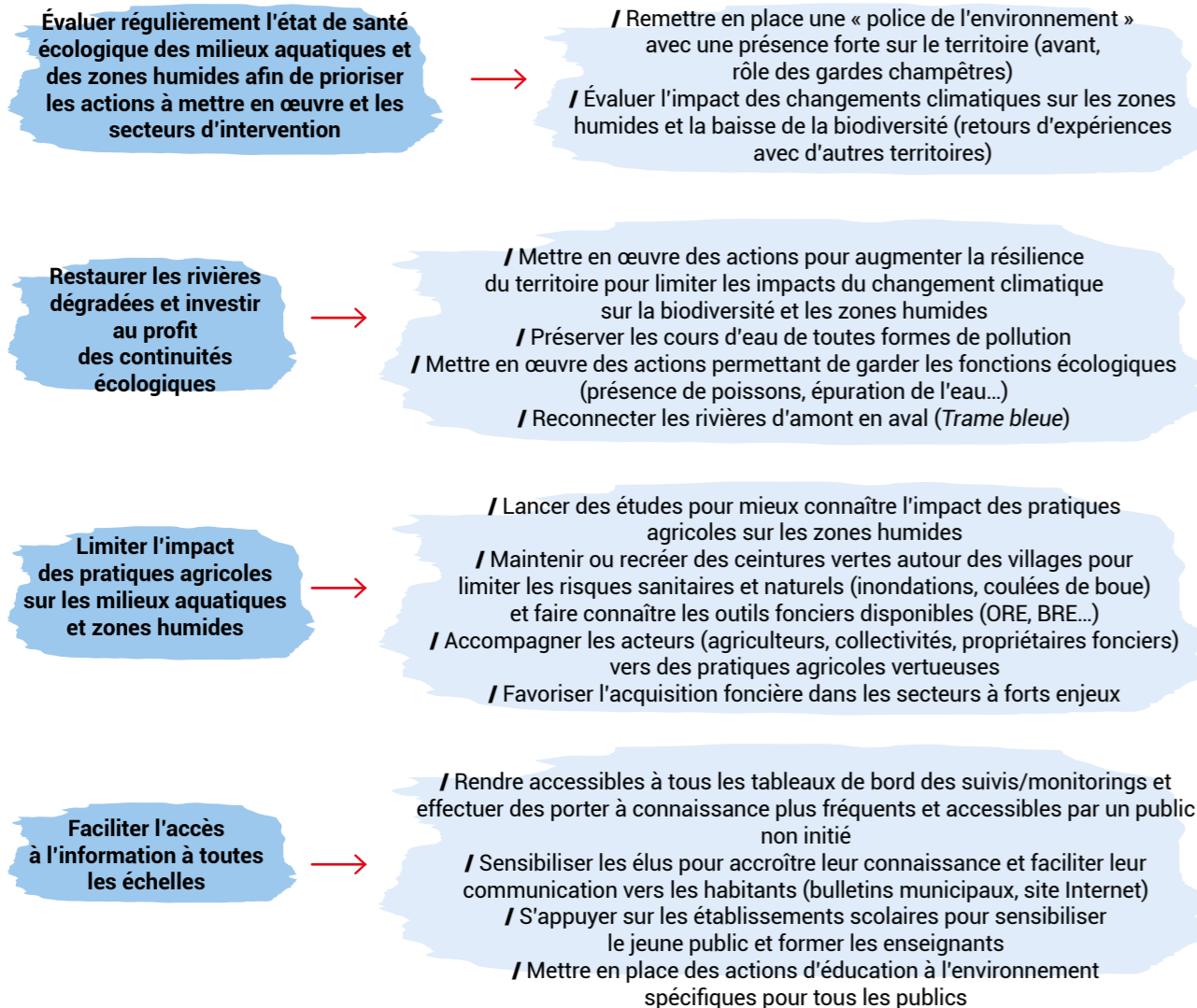
- / Forte plus-value de la compétence GEMAPI dans le portage d'opérations de renaturation des cours d'eau.
- / Signature d'une convention avec le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle).
- / Il y a eu un important travail de sensibilisation des acteurs à la fragilité des cours d'eau et aux enjeux des travaux de restauration.
- / De nombreuses actions concrètes de restauration ont été mises en œuvre : la suppression d'étangs est une action emblématique.
- / L'observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord est un outil qui permet d'informer les acteurs, de les mobiliser et de prioriser les actions.
- / Le projet LIFE *Biocorridors* permet le portage et le financement d'opérations d'envergure. Il est une vitrine transfrontalière pour la restauration de la *trame bleue*.
- / Rédaction et mise en œuvre des premières actions des plans de gestion sur les fonds de vallées pâturés par les vaches Highland Cattle.
- / Signature d'une convention cadre avec l'ENGEES, qui permet de financer des opérations en faveur de la préservation des cours d'eau via la Fondation du Patrimoine.



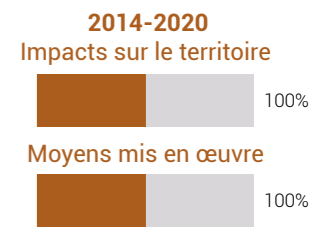
PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D' ACTIONS



4. ÉCONOMIE DU BOIS ET FORÊT PLUS NATURELLE



QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

- / Mettre en œuvre une gestion forestière respectueuse du fonctionnement naturel des écosystèmes
- / Développer une économie du bois relocalisée et orientée vers les gros bois d'essences locales
- / Faire de la RBT un véritable territoire pilote en matière de gestion intégrée de la forêt

MESURES DE LA CHARTE

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

- M2.1.1 Augmenter le degré de naturalité des forêts (mesure phare)
- M2.1.2 Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée (mesure phare)
- M2.1.3 Devenir un territoire forestier transfrontalier d'expérimentation, d'innovation et d'échange

- QE10 Comment est valorisée l'exploitation de la forêt publique dans l'économie locale ?
- QE11 Comment évolue le degré de naturalité des forêts publiques ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Mise en place en 2015 d'un **dispositif de placettes permanentes** pour le suivi de la ressource et de la naturalité des forêts.

AUGMENTATION DE LA NATURALITÉ

Accompagnement technique des gestionnaires et des propriétaires forestiers afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux (mise en œuvre d'une gestion pilote en forêt régionale de Fleckenstein, convention ONF-Parc pour les forêts publiques et accompagnement des révisions d'aménagement forestier en forêts domaniale et communale).

Organisation du concours Sylvotrophée depuis 2017 pour récompenser les pratiques sylvicoles durables, médiation (formations pour les professionnels, malle Forêt-Bois, marteloscope junior, animations grand public).



Mise en place d'îlots de sénescence, diversification des peuplements de résineux par plantation de feuillus, restauration de ripisylves (*LIFE Biocorridors* et *Natura 2000*).

Actions de conversion des forêts très artificialisées vers des forêts de feuillus (*Natura 2000*).

PARTENAIRES

ABF et DREAL / AGROPARISTECH / Associations / Centre de recherche / Communes / Communes forestières du Grand Est (Associations Lorraine et Alsace) / CRPF / État / Eurométropole de Strasbourg / Fibois Grand Est / Land RHENANIE-PALATINAT / ONF / PETR / PLAB Grand Est / Région / SCOT / Université Paris Diderot.

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

Élaboration et mise en œuvre d'une **charte forestière de territoire** sur le thème de l'économie locale du bois ; animation de l'association SYNBOL.



Réalisation de démonstrateurs ou de produits innovants : caractérisation technique du hêtre en construction avec le bâtiment exemplaire en bois local Bât'Innovant, Projet *Interreg Châtaignier* (unité de fabrication de tavaillons, concours de design pour une ligne de mobilier extérieur en 2016, avec une coopération préalable avec Berezinsky et Kampinoski), en insertion, étude et prototypage pour le développement de menuiseries spécifiquement adaptés à l'éco-rénovation des patrimoines basés sur le pin sylvestre et le chêne.



Appel à projets conception **réalisation gamme de mobilier de bureau en hêtre**.

Étude et prototypage Nano Habitat : habitat léger de loisir et micro architecture à base de bois locaux, aires de bivouacs.

Édition d'un ouvrage sur la construction valorisant les bois locaux, à destination des professionnels.

Coopération : entre les 6 parcs naturels régionaux du Grand Est afin de valoriser les bois locaux.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz, Communes, Communes forestières, EPCI, État, Région.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

L'État conçoit les schémas départementaux de gestion cynégétique et veille au respect des plans de chasse. Il est également impliqué auprès des propriétaires et de la filière bois pour faire évoluer la gestion sylvicole afin de mieux prendre en compte la biodiversité forestière.

La Région met en œuvre la convention pour le suivi de la gestion de la forêt régionale du Fleckenstein et y a mis en place un réseau de placettes permanentes pour le suivi de la gestion en futaie irrégulière et pour les zones en libre évolution. Elle soutient la charte forestière de territoire et la transition énergétique en lien avec la filière bois. Elle apporte un soutien financier aux entreprises d'exploitation et de 1ère transformation du bois. Elle structure un AMI afin de faire émerger une AMO sur la valorisation des bois et des matériaux biosourcés dans la construction et l'éco-rénovation.

Les départements : soutien à l'usage du bois dans la construction et à l'agroforesterie, refonte du schéma départemental des ENS (caractéristiques des bois locaux, exigences de collecte de la ressource et de 1ère et 2nde transformation, savoir-faire locaux), participation à la démarche *Haguenau-Forêt d'exception*.

Les collectivités s'engagent dans des démarches de valorisation du bois en circuit court dans la construction et l'éco-rénovation.

Les communes mettent en place 1% de leur forêt en îlot de sénescence lors de la révision de leur aménagement forestier et certaines participent au concours des Sylvotrophées.

SYNTHÈSE QUALITATIVE

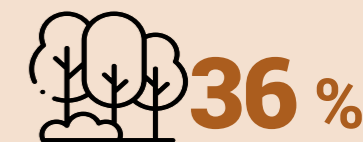


- / La culture forestière du territoire (élus, socio-professionnels, propriétaires, etc.) constitue un terreau favorable pour promouvoir une approche territoriale et favorise les initiatives démonstratives : bois local dans la construction, Sylvotrophée, etc.
- / De par les emplois qu'ils génèrent, les métiers du bois sont une composante à part entière de l'économie locale. En impulsant une démarche associant amont et aval, le Parc offre un espace de concertation aux acteurs et favorise les coopérations interprofessionnelles.
- / Un nombre réduit d'interlocuteurs en forêt.
- / Le partenariat avec l'ONF dans le cadre de la convention.
- / Une dynamique récente positive pour la construction bois et la menuiserie en Alsace. Un marché de plus en plus sensible au bilan carbone, donc un développement de l'utilisation du bois comme matériau ou comme source d'énergie et des circuits courts (CFT).
- / Des projets ponctuels innovants de valorisation du bois local.



- / La capacité à proposer une valorisation locale du bois est conditionnée par le maintien d'un tissu d'entreprises de transformation. Certains maillons de la filière demeurent fragiles (ETF, scieries, etc.) et nécessitent d'être confortés. Des difficultés à mobiliser les entreprises locales, les inciter à mutualiser ou à innover.
- / Pas de moyen spécifique à l'échelle du Parc pour aborder la question forêt-ongulés. Le SYCOPARC n'est pas représenté dans les commissions départementales de chasse. Le problème de la pression des fortes densités d'ongulés sur les milieux subsiste.
- / La politique régionale Grand Est (Plan Régional de la Forêt et du Bois) va à l'encontre des orientations décrites dans la Charte : mobilisation nationale de bois et tension sur la ressource, demande croissante en petits bois et bois énergie, rajeunissement des forêts, promotion des plantations de résineux.
- / Peu d'actions avec la forêt privée à l'exception de la forêt Pimodan. Travail difficile avec le CRPF, dont les orientations ne vont pas dans le sens de la Charte.

QUELQUES CHIFFRES...



des arbres issus de la forêt publique vendus en bois d'œuvre



mètres cubes de bois transformés localement (dans le périmètre élargi) en 2019 (60 543 m³ en 2012) ; dont 79 % de hêtre (55 077 m³ de hêtre - 39 833 m³ en 2012)



emplois liés à la filière bois sur le territoire de la CFT (1ère et 2e transformation)



des surfaces de forêt publique gérée en futaie irrégulière (2018, contre 9,3 % en 2012)



de forêts mûres dans les forêts publiques (2018, 5,4 % en 2012)



des surfaces de forêt publique en îlots de sénescence (2018, 0,11 % en 2012)

* K = 1 000

...

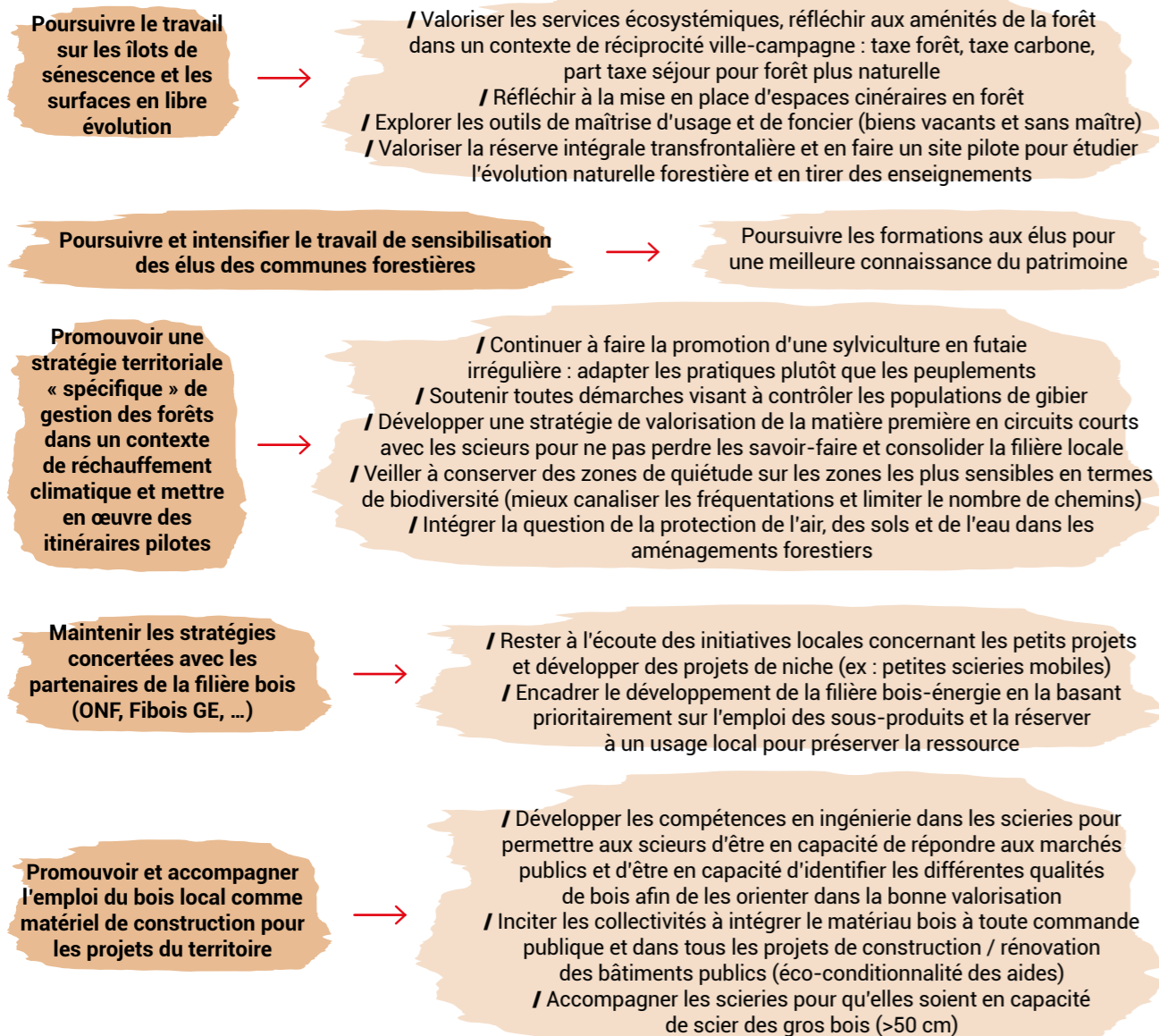


- / Une économie du bois mondialisée en défaveur de l'économie locale : export de matière première à l'international et import de bois techniques (déficit de la filière), prix fluctuants, difficulté à trouver de la main-d'œuvre pour les travaux de bûcheronnage. Peu de débouchés à forte valeur ajoutée pour le hêtre et le pin sylvestre.
- / Les objectifs actuels de l'ONF et sa situation économique ne constituent pas un climat idéal pour une saine coopération. Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale sera un bon indicateur de la capacité de l'ONF à prendre en compte la Charte de Parc.
- / Changements climatiques : augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes, des maladies et des parasites, diminution du nombre de jours de gelées (difficultés pour l'exploitation), volonté des forestiers de planter des essences exotiques en remplacement d'essences autochtones, éclaircies trop fortes dans les peuplements pour baisser le capital sur pied d'où un risque pour la fertilité des sols et la résilience des peuplements face à la sécheresse.

PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

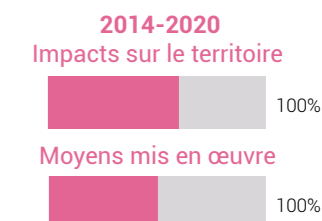
PISTES D'ACTIONS



5. GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

- / Impliquer fortement les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre de la Charte et à la diffusion des Valeurs Parc
- / Comprendre les évolutions du territoire pour répondre aux défis de demain



MESURES DE LA CHARTE

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

M1.4.2
Instaurer un débat permanent

QE8
Le territoire a-t-il mis en place des instances permettant de mieux prendre en compte l'avis des habitants dans le processus décisionnel ?

M1.4.3
Accompagner la compréhension des évolutions du territoire

QE9
Le territoire s'est-il mobilisé pour la connaissance des patrimoines ?



QE23
Le SYCOPARC a-t-il été efficace et fédérateur dans l'animation du projet de territoire ?

QE24
Les moyens mis à disposition du SYCOPARC ont-ils été adaptés aux ambitions de la charte ?

QE25
Le projet Parc est-il perçu et approprié par le territoire et les moyens de communication ont-ils été adaptés ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

UNE GOUVERNANCE ORIENTÉE VERS LES COMMUNES ET EPCI

Évolutions successives des statuts pour améliorer la représentation et l'implication des communes et des EPCI au Comité Syndical, afin que les communes continuent de s'impliquer dans les processus de décision.

Création en 2018 du statut de commune associée pour les communes qui partagent nos valeurs et envisagent une modification du périmètre d'étude en révision de la Charte (2025).

Les décisions sont orientées par l'observatoire du territoire qui capitalise une grande diversité de données et mène un suivi de l'évolution du territoire et par les travaux de recherche et de monitoring, encadrés par le conseil scientifique.

UNE COMMUNICATION POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LES VOSGES DU NORD ET AMÉLIORER LA NOTORIÉTÉ DU PARC



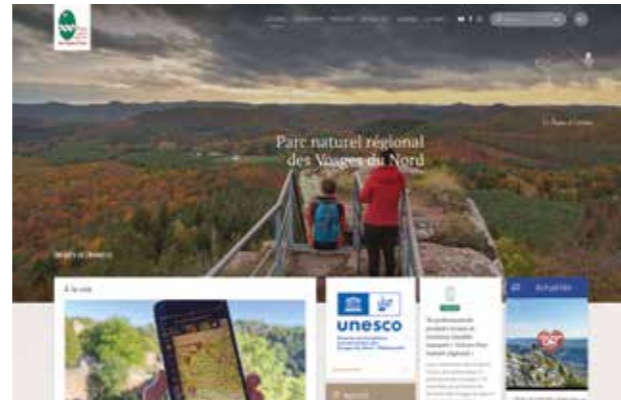
Mise en œuvre d'outils de communication variés pour faire connaître les actions du Parc aux élus et aux habitants et renforcer leur appropriation du projet Parc (site Internet, newsletter, réseaux sociaux, mailing, 18 000 tirages/an du Carnet du Parc, etc.).

PARTENAIRES

111 Communes / EPCI / AgroParisTech Nancy / Associations et fédérations socioculturelles / Bezirksverband Pfalz / CAUE / CNRS / DRAC / Éducation Nationale / Équipements pédagogiques / Fondation du Patrimoine / Landeszentrale für Umweltaufklärung Rheinland-Pfalz / Partenaires pédagogiques du territoire / PCET / PETR / SCOT / Structures pédagogiques du territoire / Universités Lorraine et Strasbourg.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz, Communes, Départements, EPCI, État, Région.



Relations avec les médias, rénovation site internet en 2018, réseaux sociaux, réseaux partenaires (FPNR, MAB, UICN, EUROPARC, etc.).



LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES PARTICIPATIVES AVEC LES HABITANTS

Aménagements urbains participatifs, chantiers cours d'eau, zones humides, plantations de haies, ...

DES ACTIONS TRANSFRONTALIÈRES

Animation d'un groupe de travail biodiversité ; organisation tous les deux ans des Wasgau Gespräche ; un colloque sur les questions de nature.

Collaborations au sein des projets Life Biocorridors, Life Lynx, Interreg Noé-Noah...

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

La Région soutient les mises en réseau locales et les actions mutualisées permettant notamment de diffuser les bonnes pratiques et les approches spécifiques des Parcs entre eux ou vis-à-vis des territoires extérieurs. Elle soutient l'acquisition de connaissances (typologie prairies du massif vosgien, suivi scientifique du lynx...) ainsi que leur diffusion (Annales scientifiques, samedis du Parc).

Les départements : engagement dans la co-construction de contrats de développement territorial et humains, soutien aux associations, participation aux démarches innovantes en matière de transition écologique, gestion d'un partenariat global sur les activités de pleine nature, investissement dans la communication pour l'animation du territoire (Carnet du Parc, numérique) et dans les démarches participatives (Jardiner pour la Biodiversité, résidences d'architecture...).

Les communes ou EPCI se font les relais des actions Parc au sein de leurs instances et en réservant des espaces dédiés dans leurs publications. Soutien de l'État et de la Région aux divers programmes européens dans le cadre de la RBT.

L'État et les collectivités soutiennent financièrement le fonctionnement du Parc.

SYNTHÈSE QUALITATIVE



Une gouvernance partagée : le SYCOPARC crée des espaces de dialogue avec tous les acteurs du territoire et permet la concertation ou la co-construction de projet, afin de passer au-delà des limites administratives et en cohérence avec les réalités de terrain. C'est le principal facteur de réussite de la mise en œuvre de la Charte.

Le SYCOPARC et le territoire Parc sont reconnus dans l'environnement institutionnel et technique local, national et international.

Une mutualisation des moyens au service du territoire. Le syndicat mixte du Parc est une structure exemplaire de mutualisation des politiques d'aménagement et de développement durables évitant la démultiplication des structures, favorisant la rationalisation des moyens et l'émergence de projets bénéficiant des atouts de la transversalité et de la pluridisciplinarité de son ingénierie. Le soutien des partenaires financiers et la diversification des sources de financements permettent des budgets projets à la hausse et témoignent de la confiance des partenaires dans le mode de gestion du SYCOPARC.

La maîtrise des budgets de fonctionnement.

Des améliorations dans la valorisation de l'image de marque du Parc (objets promotionnels, présence sur les réseaux sociaux, succès du Carnet du Parc). Le Parc est bien identifié par les habitants sur quelques sujets emblématiques (par ex. rivières, tourbières, activités de pleine nature, conseil pour la réhabilitation etc.).



Une évolution du contexte administratif : des changements à toutes les échelles durant la période (DREAL, régions, EPCI, pays-PETR...) qui complexifient la stabilité de l'action et les modes de financements.

Des politiques supra-territoriales rarement favorables à la mise en œuvre de la Charte : Politique agricole commune en faveur des grandes cultures et des circuits longs, Programme national de la forêt et du bois en faveur d'une intensification des prélèvements et une homogénéisation des forêts.

Les moyens déployés ne sont pas à la hauteur des menaces qui pèsent sur notre patrimoine.

Implication pour la réserve de biosphère transfrontière : peu de moyens spécifiques pour les actions récurrentes et l'animation dédiées à la coopération transfrontalière.

La coopération internationale ne peut exister que si des projets concrets sont mis en œuvre, ce qui demande des moyens et du temps de travail de la part des chargés de mission.

Un manque de lisibilité pour les élus et les habitants : on note toujours une relative difficulté à toucher les habitants. Comme dans tous les Parcs, l'appropriation par les habitants du projet Parc fait question. Le message en direction des habitants est plus lié à l'accompagnement de projet (Cafés bavards, expo Natura, Jardiner pour la biodiversité, observatoire photos...) qu'à une action de communication globale sur le rôle et les missions du SYCOPARC. L'action du Parc souffre d'un manque de lisibilité lié à la fois à

QUELQUES CHIFFRES...



20 instances de concertation impliquant les habitants depuis 2014



6 assemblées générales, 30 réunions du Comité Syndical, 96 Exécutifs et 12 réunions du comité de coordination de la RBT depuis 2014



12 projets européens en cours



86% de réalisation sur 2014-2016 et 87% sur 2017-2020 (en moyenne 87% sur les 2 périodes)



81% de financement des actions hors convention de programme



3,5 M€ de budget annuel, dont 64% de programme d'actions, avec 43 personnes dans l'équipe technique



/ L'observatoire du territoire est un outil riche, qui capitalise de nombreuses bases de données, reconnu par les partenaires.
 / Le Conseil Scientifique du Parc a nettement augmenté son implication depuis 10 ans en créant les samedis scientifiques, en rédigeant des notes de réflexion sur des grands enjeux à l'intention des élus du Comité Syndical du Parc, en mettant en œuvre le programme cadre de recherche et en organisant un séminaire. Une collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
 / La coopération transfrontalière s'est traduite par des réalisations concrètes. Les partenariats avec les PNR du Grand Est se sont accentués.
 / La mise en place de la marque *Valeurs Parc* devrait permettre des rapprochements avec les acteurs socio-économiques du territoire.



la nature des actions qui relèvent plus du faire faire que du faire (émergence, conseil, accompagnement financier), à la difficulté à les traduire dans un langage accessible à tous et à leur multiplicité. La reconnaissance « politique » est souvent faible au regard du travail mené par le SYCOPARC ! Les objectifs ambitieux de la Charte, la diversité des leviers d'actions sur lesquels agir peuvent fragiliser la lisibilité d'ensemble qu'il convient de consolider. Le rôle et les valeurs du Parc et les enjeux décrits dans la Charte sont parfois encore méconnus auprès des collectivités et des habitants.
 / Le conseil des jeunes, instance de gouvernance prévue dans la Charte n'a pas été installée. La pertinence de ce projet est à discuter et d'autres manières d'impliquer jeunes et habitants peuvent émerger.



PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D' ACTIONS

Mettre en adéquation les pratiques de gouvernance internes du SYCOPARC et les statuts

/ Redéfinir le rôle et les missions du Bureau
 / Remobiliser/repenser la mise en place de commissions thématiques
 / Consulter plus régulièrement le Conseil Scientifique sur les grands enjeux du territoire en s'appuyant sur un programme cadre de recherche

Stabiliser et renforcer les liens avec les communes et les inter-communalités

/ S'appuyer fortement sur les délégués du Parc comme interface entre le Parc et l'échelle communale
 / Prendre en compte les compétences des EPCI : redynamiser les conférences Parc-EPCI et clarifier les interactions et les coopérations entre ces 2 structures
 / Développer des relations privilégiées avec les communes structurantes du territoire (Petites villes de demain)
 / Développer des liens avec les communes limitrophes (communes associées)

Développer l'implication citoyenne pour renforcer le lien aux habitants

Développer l'accompagnement des projets d'initiatives citoyennes dans les communes, comme levier de mobilisation locale autour des enjeux Parc

Identifier les partenariats clés hors territoire pour garantir un territoire vivant

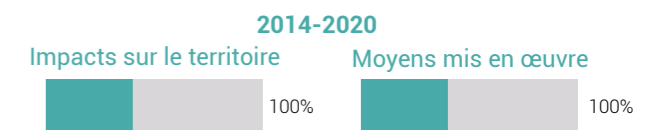
/ Mise en œuvre du contrat de réciprocité avec l'EMS
 / Renforcer les échanges avec les structures compétentes en économie, santé, mobilité et énergie

Développer des projets de recherche au service de la compréhension des évolutions du territoire

Quelles thématiques prioritaires pour un programme cadre de recherche d'ici à 2029 :
 - thématique en lien avec l'évolution de la forêt en lien avec le changement climatique : RFIT forêt libre évolution et changement climatique, suivi des placettes permanentes forestières
 - thématique agriculture : équivalent du parlement du lynx sur l'agroécologie, influence des pratiques sur la qualité des sols des Vosges du Nord, un retour sur les MAE...
 - thématique aménagement : territoire d'expérimentation du ZAN, poursuivre les travaux sur la qualification des nouveaux arrivants

Communiquer pour renforcer la notoriété du Parc et créer du lien avec les habitants

/ Rendre accessibles les informations aux habitants via les outils numériques
 / Partager les actions et missions mises en œuvre via différents supports de communication
 / Capitaliser sur les points forts et célébrer les réussites



6. INNOVATION EN URBANISME, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

/ Maîtriser la consommation des terres agricoles et des milieux naturels
 / Préserver et valoriser le patrimoine bâti
 / Valoriser les ressources locales dans l'aménagement, la construction et l'éco-rénovation

MESURES DE LA CHARTE

M3.2.1 Expérimenter en urbanisme et en architecture

M3.2.2 Faire vivre le patrimoine bâti

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

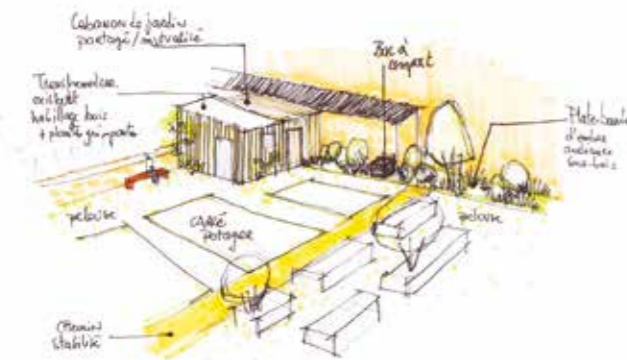
QE18 Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement et qualitativement ?

QE21 Le territoire a-t-il innové en architecture et en urbanisme ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



Conseil architectural, pour la réhabilitation de bâtiments construits avant 1948, pour l'aménagement d'espaces publics, la mise en valeur des patrimoines, la restructuration ou la création de bâtiments (mesure M322).

Accompagnement technique et administratif pour des projets d'urbanisme exemplaires : revitalisation de centres-bourgs, création d'éco-quartier à Bitche, Dossenheim-sur-Zinsel et Hunsbach.

Résidence architecturale à Sarre-Union sur la redynamisation de l'habitat dans les centres-bourgs, et mise en place de résidences en architecture et paysage à l'échelle des 6 Parcs du Grand Est déclinée sur 3 ans.

Expertise pour un projet collectif de recyclage du bâti vacant (2018).

Animations du PER Dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondée sur la valorisation des ressources locales : création de bâtiments exemplaires (Bât'innovant, bâtiment d'activités (Eschbach)).

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS PRATIQUES

Création d'un portail Internet Éco-rénover dans les Vosges du Nord à destination des particuliers et des professionnels de l'éco-rénovation, incluant un annuaire des entreprises basé sur une charte de l'éco-rénovation.

Création d'une exposition itinérante et d'une malle pédagogique consacrées à l'éco-rénovation du bâti ancien.

Création d'un guide professionnel et d'un cycle de formations continues (professionnels) sur l'éco-rénovation du bâti ancien.

Création d'une charte couleur pour les façades extérieures en 2014.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Programme Habiter Autrement : des ateliers architecturaux, stages mettez la main à la pâte, cafés bavards, ciné-débats, tous les ans.



Printemps du Patrimoine : des visites portes ouvertes d'éco-rénovation et d'éco-construction en 2014, 2015, 2018.

Réalisation de workshops étudiants, d'où ont émergé des projets pertinents pour les communes.

Création de l'animation Habiter demain à destination des scolaires, en partenariat avec la MER en 2019.

VOYAGES D'ÉTUDES

Wallonie 2014 (bois et éco-construction) et **Creuse 2018** (tiers-lieux et animation des milieux ruraux) pour élus et techniciens.

PUBLICATIONS

Guide méthodologique de la participation citoyenne dans les projets urbains, guide *Construire son projet d'habitat durable local*.



Ouvrage Vivre et habiter une maison traditionnelle, 3 fiches de références architecturales dédiées à 3 éco-rénovations du territoire.

Ouvrage Construire avec les bois locaux.

Édition régulière d'un magazine (Bi Uns), fiches techniques...

EN TRANSFRONTALIER

Coordination et animation du projet Interreg Habiter dans la réserve de biosphère Vosges du Nord-Pfälzerwald Energie-Environnement-Patrimoine bâti régional.

PARTENAIRES

ADEME / ANAH, ASMA / Bureaux d'étude énergétique / CAUE / CETE de l'Est aujourd'hui CEREMA / CG / DDT / DREAL / École d'architecture / EPF / Fondation du Massif / Fondation du Patrimoine / PETR / Professionnels du bâtiment (architectes, artisans, ingénieurs...) / SCOT / SDAP aujourd'hui UDAP / SDAUH / Service Régional de l'Inventaire du Patrimoine / Service Régional des Monuments Historiques.

SIGNATAIRES

Communes, Départements, EPCI, État, Région, Villes-portes et périphériques.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

État et Région : soutien aux centralités urbaines et rurales, valorisation du patrimoine bâti traditionnel et qualification des aménagements.

Région : soutien au poste architecte mutualisé et au programme *Habiter autrement*.

CEA : mise en œuvre d'une stratégie de la maison du XXI^e siècle, accompagnement sur 2 sites pilotes (Siewiller et Hunsbach) et animation du colloque de la maison du XXI^e siècle et participation à la rédaction du livre blanc, appui technique et soutien à la réhabilitation du bâti par le PIG Rénov'Habitat et le dispositif de valorisation du patrimoine, accompagnement de la redynamisation de Sarre-Union (recrutement d'un chef de projet, résidence d'architectes), accompagnement de l'éco-quartier de Wingen.

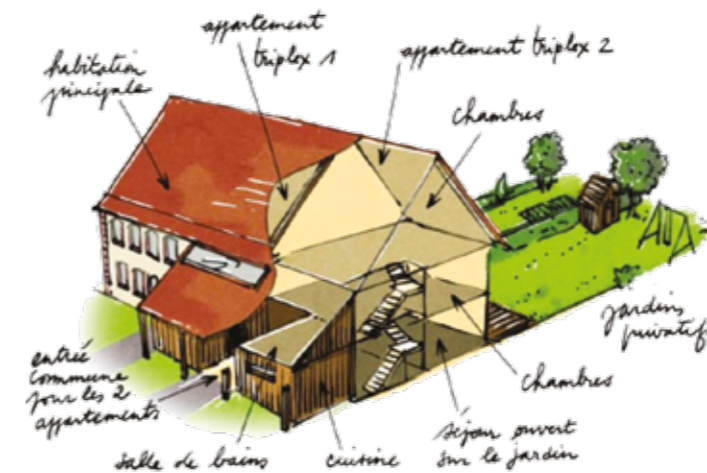
CD57 : accompagnement de la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour l'élaboration du PLUi (choix bureau d'études, conseils techniques, avis, animations d'ateliers pour élus et techniciens).

CCPDB est rentrée dans le dispositif *Mut'Archi* (2014).

CCPH a mis en œuvre une aide spécifique pour l'isolation du bâti ancien avec des éco-matériaux.

Des particuliers et des collectivités mettent en œuvre les principes d'architecture et d'urbanisme durables dans leurs projets. Les maîtrises d'ouvrage publiques mettent en œuvre des projets d'aménagement intégrant des objectifs de durabilité et de qualité architecturale et paysagère : réhabilitation de centres-bourgs valorisant le patrimoine, création d'éco-quartier.

INSA : intervention en formation initiale des architectes / génie climatique sur l'éco-rénovation du bâti ancien depuis 2018.



QUELQUES CHIFFRES...

220 communes couvertes par le dispositif *Mut'Archi*

+ de 1,1K* conseils architecturaux pour la rénovation du patrimoine bâti ante 1948

70 animations *Habiter Autrement* + 1 232 personnes

7 workshops sur 2 ans réunissant plus de 140 étudiants

5 opérations d'urbanisme (études et travaux) intégrant les principes du développement durable par an sur 2012-2019

94,6% de communes couvertes par un document d'urbanisme (PLU, PLUi et carte communale)

* K = 1 000

SYNTHÈSE QUALITATIVE



- / Le Parc abrite un patrimoine bâti remarquable qui lui confère une responsabilité aux niveaux national et local, et qui constitue une réelle opportunité d'attractivité.
- / Le dispositif mutualisé de valorisation du patrimoine architectural est un exemple de partenariat efficace.
- / Des formations et des guides techniques de grande qualité, afin de sensibiliser les habitants aux techniques de rénovation traditionnelle, ainsi que les professionnels (cf fiche valoriser les savoir-faire).
- / Le Parc est référent sur l'éco-rénovation et la construction durable.
- / Reconnaissance du Parc dans les savoir-faire liés à l'éco-rénovation et développement d'une culture de la rénovation.
- / De nombreuses innovations en matière d'urbanisme rural durable.
- / Un travail à différentes échelles, en fonction de la maturité des projets : émergences avec les workshops étudiants, résidences avec les jeunes professionnels, accompagnement à la maîtrise d'oeuvre pour les projets les plus avancés.



- / Les politiques successives de maîtrise de la consommation foncière et l'arrivée du zéro artificialisation nette exercent une pression forte sur la préservation du patrimoine bâti (risque de démolition accru).
- / Nécessité de prioriser l'action sur le conseil, même si les demandes de partenariats externes sont nombreux.
- / Si la mise en réseau des acteurs de l'éco-rénovation fonctionne plutôt bien, la massification des professionnels qualifiés sur les techniques de l'éco-rénovation se fait, quant à elle, à un rythme lent.
- / Multiplicité des dispositifs d'accompagnements pour l'habitat, en fonction des ressources, du type, des besoins.
- / Nécessité d'une stratégie renouvelée sur la rénovation du bâti vacant.
- / Malgré le dispositif d'architecte conseil mutualisé, beaucoup de bâti ancien réhabilités avec des matériaux non adaptés, mettant en péril leur structure.



PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

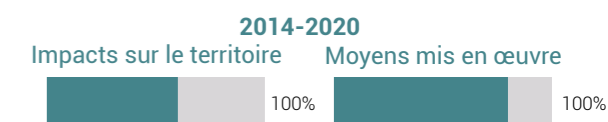
Accompagner et animer la mise en œuvre de projets innovants en donnant priorité au renouvellement urbain

- / Renforcer l'accompagnement sur le terrain : suivi d'opérations, conseils, expertise
- / Apporter une réponse qualitative à l'arrivée du ZAN : définir comment faire dans le tissu ancien, friches, comment construire dans les dents creuses, renforcer l'usage du patrimoine sans le déconstruire
- / Sensibiliser et former les élus et les porteurs de projets
- / Accompagner les PLU/PLUi vers la préservation du patrimoine : études, règlement, OAP, art L151.19 + site patrimonial remarquable + construction neuve qualitative en zone patrimoniale (permis de démolir, accompagnement à la reconstruction)
- / Travailler avec l'EPF pour assister les petites communes : portage, études de capacité, maîtrise foncière
- / Mieux contrôler la qualité des travaux réalisés

Susciter de nouveaux savoir-faire et de nouvelles pratiques adaptés au patrimoine bâti

- / Continuer à sensibiliser tous les acteurs de la réhabilitation du patrimoine bâti et animation du réseau
- / Développer un centre de formation, d'échanges et de ressources autour de l'éco-rénovation : appel aux crédits Leader
- / Développer la filière éco-rénovation : aider l'installation des artisans pour de l'investissement en matériel, aider à la caractérisation des éco-matériaux
- / Mettre les artisans en lien avec le porteur de projet : plateforme éco-rénover

PISTES D' ACTIONS



7. MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITE ET TRAME VERTE

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

- / Préserver les richesses les plus emblématiques du territoire pour les transmettre aux générations futures
- / Garantir les connexions écologiques pour les populations animales et végétales
- / Le tout en cohérence avec les territoires voisins (logique Réserve de Biosphère Transfrontière, inter-régionale, transfrontalière)

MESURES DE LA CHARTE



M1.2.1 Protéger la nature remarquable

M1.3.1 Préserver et développer les continuités écologiques

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE3 Le territoire s'est-il doté de nouveaux sites naturels protégés ?

QE5 Comment évoluent les milieux structurants de la trame verte et bleue ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Suivi d'espèces remarquables, inventaires des habitats, lancement des ABC, sensibilisation aux sciences participatives.

PROTECTION DE LA NATURE REMARQUABLE



Gestion de la RNN des rochers et tourbières du Pays de Bitche, de la RNR de l'étang de Reichshoffen et de l'ENS de la roselière de la Horn.

Animation des sites Natura 2000 : mise en œuvre des documents d'objectifs (16 000 ha), actions de renaturation et de restauration des milieux naturels (Contrats Natura 2000, autres dispositifs), accompagnement des bonnes pratiques (Charte Natura 2000), médiation auprès des habitants, des élus...



Animation de la charte Escalade pour la tranquillité des oiseaux nicheurs.

Animation du réseau de sanctuaires de nature communaux.

PARTENAIRES

AERM / AMEM MSA / ANPCEN / Associations arboricoles / CROC / CSL / CSA / DREAL / FFME / GEPMA / GNOR / LPO / NABU / ODONAT / OFB / ONF / OPA / PIMODAN / SAFER / SCOT / Stiftung für Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz / SOS Faucon pèlerin / Université Landau.

PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue Tornado, émission d'avis et de cartes de la Trame verte pour la révision des PLU(i).

EN TRANSFRONTALIER



Accompagnement du projet allemand de renforcement de la population de lynx dans la RBT par des actions de sensibilisation (Œil de lynx, Parlement du Lynx).



INTERREG Espèces en danger : opérations de préservation des azurés inféodés aux prairies humides, des colonies de mise-bas de Grand Murin et autres espèces anthropophiles.

LIFE Biocorridors / 2016-2022 : programme de restauration des continuités écologiques en milieux forestiers, agricoles et aquatiques sur la réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord - Pfälzerwald. Co-financements européens, nationaux et locaux.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz, Communes, Départements, EPCI, État, Région.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

L'État soutient financièrement les actions du Parc en faveur de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de la trame verte à travers le programme Natura 2000, la gestion de la réserve naturelle nationale mais aussi des projets plus ponctuels mais conséquents : Life Biocorridors, Interreg Espèces en danger, AMI Eau et territoire, Atlas de la Biodiversité Communale.

L'État et la Région Grand Est soutiennent respectivement le parlement du lynx et l'opération pédagogique Œil de lynx dans le cadre du programme de réintroduction du lynx en forêt du Palatinat.

La Région soutient financièrement les sanctuaires de nature et la réserve naturelle régionale de Reichshoffen.

La commune de Reichshoffen, gestionnaire de la RNR du plan d'eau de Reichshoffen, a mis en place un comité de gestion et un plan de gestion rédigé par le Parc.

Réalisation de programmes de travaux de restauration de rivières par les communautés de communes du Pays de Bitche et du Pays de Niederbronn.

Les départements veillent à l'intégration des volets préservation des milieux/biodiversité/trame verte dans les documents de planification, sont porteurs de la politique des espaces naturels sensibles, prennent en compte les continuités écologiques dans les projets routiers, soutiennent les actions d'éducation à l'environnement et à la nature.

SYNTHÈSE QUALITATIVE

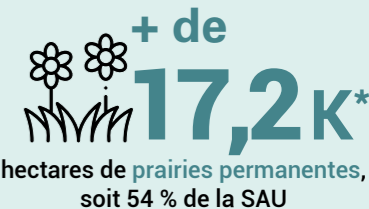


- / Le Parc recèle une biodiversité remarquable qui lui confère une responsabilité aux niveaux européen, national et local et constitue une réelle opportunité d'attractivité.
- / Les milieux naturels sensibles du PNR sont encore relativement épargnés par les activités touristiques et de sport de nature.
- / La réserve naturelle nationale est un lieu d'expériences et de connaissances scientifiques importantes et de suivis scientifiques à long terme.
- / La dynamique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau se poursuit (Trame bleue) et le Parc se positionne plus fortement sur les aspects trame verte (AMI Trame verte).
- / Le SYCOPARC joue un rôle central dans la gestion de la biodiversité remarquable (Réserve naturelle nationale, Natura 2000).



- / La surface globale des sites protégés réglementairement reste nettement insuffisante.
- / Pas d'observatoire de la biodiversité à l'échelle du territoire et de son évolution sur le long terme.
- / Manque d'animation du réseau des espaces naturels hors Réserve naturelle nationale et Natura 2000. Il subsiste des sites « orphelins » en termes de suivi et d'animation (APPB, RBD, ...).
- / Les travaux de suivis et d'inventaires sont principalement affectés à la RNN et aux sites Natura 2000 qui sont, aujourd'hui, les sites les mieux connus.
- / Les outils pour animer les actions de protection de la biodiversité du quotidien sont limités dans le temps (Appels à projet, AMI, etc.). Difficulté à travailler sur des stratégies à long terme à l'échelle communale.

QUELQUES CHIFFRES...



* K = 1 000



♦ ♦ ♦



/ On note une stabilisation des populations d'espèces animales à statut précaire (ex : chauve-souris, faucon pèlerin) lors des suivis de leurs sites de reproduction ou d'hivernage (suite à la mise en place d'actions de conservation).
 / On observe un développement de la coopération sur des sujets « espèces », au-delà du lynx (Interreg).
 / L'animation territoriale dans le cadre de la politique Natura 2000 est un accélérateur de projets écologiques.



/ Assurer la conservation des sites sensibles dans un contexte de développement du tourisme de nature.
 / Régression attendue pour les espèces boréo-montagnardes dans le cadre du changement climatique.
 / Banalisation des paysages dans les zones agricoles (réduction des surfaces de vergers et dégradation des prairies permanentes).

PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D'ACTION

Augmenter les surfaces protégées réglementairement



/ Augmenter la surface d'espaces protégés (consensus des élus présents)
 / Acquérir des espaces en libre évolution dans les fonds de vallées (convention, biens vacants sans maître) pour participer à l'objectif des 2 % du territoire protégé réglementairement
 / Renforcer le statut de protection sur les espaces déjà gérés de manière écologique (volonté de pérenniser les pratiques)

Poursuivre la mise en œuvre de projets de restauration de la Trame Verte (prairies, haies, vergers,...)



/ Multiplier les projets en faveur de la biodiversité ordinaire
 / Poursuivre les actions de plantation (vergers, haies) en s'appuyant notamment sur les initiatives locales comme « une naissance, un arbre » ou sur le travail engagé par certaines écoles ainsi que sur les associations arboricoles du territoire (avoir des liens plus directs)
 / Développer le conseil et l'accompagnement pour mettre en œuvre une trame noire
 / Travailler sur la déminéralisation des espaces publics : cours d'école, cimetières, etc...
 / Certains espaces sensibles étant interdits d'accès, développer des sites d'accueil du public dans les zones au patrimoine naturel et paysager intéressant mais peu sensibles.
 / En parallèle, mettre en œuvre le projet *Quiétude attitude*
 / Mettre en œuvre des outils complémentaires de protection de la biodiversité : obligations réelles environnementales, poursuivre la création de sanctuaires (bien réexpliquer le terme) de nature dans les communes,...

8. PAYSAGE

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

/ Construire une culture partagée du paysage des Vosges du Nord
 / Accompagner les mutations du paysage ordinaire (cadre de vie)
 / Préserver les paysages emblématiques

2014-2020
Impacts sur le territoire



Moyens mis en œuvre



MESURES DE LA CHARTE

M1.3.2
Composer avec la nature au quotidien

M3.1.1
Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace

M3.1.2
Accompagner l'évolution des paysages

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE17
Comment évoluent les unités paysagères du Parc ?

QE19
Quelle évolution des outils de planification sur le territoire ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DE L'ESPACE

Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme locaux : diagnostics territoriaux ; suivis des groupes de travail, des ateliers et des réunions personnes publiques associées.

À l'échelle supra-territoriale : **suivi de 3 SCOT** et animation d'un groupe de travail inter-SCOT, intégration des dispositions pertinentes de la Charte de Parc, suivi du SRADDET.

Émission d'avis en tant que personne publique associée sur les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux décrits dans la Charte.

Étude sur la prise en compte de la Charte dans les PLU(i) en 2017 et définition d'une méthode de transposition Charte/PLU(i).

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES



Faire vivre l'OPP : maintien de l'OPP et valorisation des clichés dans les prises de décisions collectives, création d'un projet pédagogique de découverte du paysage et de ses enjeux niveau collège. Animation d'ateliers OPP auprès des scolaires (CE1 et CM1). Participation aux manifestations locales (ateliers OPP lors des flâneries de l'étang de Reichshoffen, du marché du printemps à Neuwiller-lès-Saverne, festival GAP...). Animation de cafés bavards sur le thème du paysage. Réalisation de support d'aide à la prise de décisions à partir du fond photographique de l'OPP (*Fiches paysages*). Réalisation d'une exposition OPP qui valorise le fond photographique et les fiches paysages. Publication d'un ouvrage collaboratif sur l'OPP des Vosges du Nord. Participation au film *Observer les Paysages*.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques.

Création d'une charte couleur pour des façades extérieures par unité paysagère.

Animation d'un plan paysage pour rendre plus attractif le GR 53.

Animation de la réouverture paysagère avec la GEF.

Intégrer la préservation des paysages dans les documents de planification.

Réalisation de résidences de paysagistes-concepteurs *Change ton Paysage* dans les communes du Parc et à Lorentzen le temps du *Festival des Paysages*.

Conseils Paysage / aménagement espaces publics auprès des collectivités.

LA NATURE AU QUOTIDIEN

Organisation du concours

Jardiner pour la biodiversité qui prime 10 jardins/an, transfrontalier depuis 2017.



Lutte contre les espèces invasives autour des villages avec la GEF.

PARTENAIRES

AERM, AMEM, Associations arboricoles / CAUE, CDCEA, CETE de l'Est, / Chambres d'agriculture / DDT / DREAL / EPF, FREDON / La Grange aux paysages d'Alsace Bossue / Massif des Vosges / ONF / OPA / SCOT / Vergers conservatoires

Partenaires du projet Interreg Noé-Noah en Grande Région (Ville de Metz (bénéficiaire chef de file), Ville de Differdange, Centre Pompidou-Metz, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Metz Métropole, Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, Association Trcm-Blida, Province de Liège, Biosphaerenreservat Pfaelzerwald-Nordvogesen, Les domaines touristiques du vallon de la Lembrée, Ville de Luxembourg, Ville de Verviers, Université de Liège, Hochschule für Musik Saar, Stiftung saarländischer Kulturbesitz, Service public de Wallonie - agriculture, ressources naturelles, environnement, Syndicat mixte du Musée de la Mine, Université de Lorraine, Naturpark Nordeifel e.V -NRW, Naturpark Nordeifel e.V -RLP, Institut Européen d'Écologie, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Ville de Trèves, Université du Luxembourg).

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

L'État : la DREAL finance l'*Observatoire photographique des paysages*, accompagne les plans de paysage et anime le réseau régional des plans de paysages, porte le projet *Vers un territoire à chaleur ajoutée* pour la mobilité en milieu rural, la redynamisation des centres-bourgs et la reterritorialisation de l'économie. La DDT accompagne les communes à la mise en œuvre de la réglementation sur la publicité.

L'État et les partenaires (CAUE, Chambres d'agriculture...) participent à l'atteinte des objectifs en matière de paysage notamment par l'accompagnement des agriculteurs pour l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et par l'accompagnement sur la réflexion en matière de publicité.

L'État et les collectivités prennent en compte les spécificités paysagères dans les documents ayant trait au paysage et dans les projets d'aménagements. Cette prise en compte s'est traduite dans les documents de planification.

Les collectivités mettent en cohérence leur politique d'aménagement (documents de planification) avec les enjeux décrits dans la Charte. Elles s'engagent dans les démarches *zéro phyto* (obligatoire depuis la loi Labbé de 2017). Certaines (CC Hanau-La Petite-Pierre, CC du Pays de Bitche-secteur ouest) portent un plan de Paysage.

Les départements s'engagent pour la préservation du bâti traditionnel, des vergers hautes tiges et du patrimoine arboré en général.

SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ La qualité urbaine, architecturale et paysagère est reconnue comme un enjeu important pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire : les objectifs inscrits dans la Charte s'intègrent de plus en plus en amont des projets et dans la planification (OAP Patrimoine).

/ Les fiches de préconisations paysagères de la Charte fixent un cadre relativement précis et pérenne pour encadrer la préservation des paysages du territoire.

/ L'intégration des principes paysagers et environnementaux dans les documents de planification.

/ L'existence de longue date de l'observatoire photographique des paysages en tant qu'outil de connaissance de l'évolution des paysages et qu'outil pédagogique pour appuyer la Charte de Parc, outil de questionnement pour l'avenir.



/ Malgré une prise de conscience collective et des actions menées sur le sujet, la dimension paysagère des politiques locales reste difficile, notamment par le manque d'interactions fortes avec les principaux acteurs du paysage, et en particulier le monde agricole (intensification des pratiques, mono culture, retournement des prairies, ...). Faible moyen d'accompagnement des aménagements fonciers.

/ Les documents supra n'intègrent que partiellement les préconisations de la Charte et le territoire du Parc est morcelé par 3 SCOT et 3 PCAET qui dépassent largement le seul cadre territorial.

/ La qualité globale et les lieux d'implantation des zones d'activité : faible respect de la Charte, le SYCOPARC est peu associé en amont. On note encore une forte dispersion des zones d'activité, avec parfois un fort impact paysager en entrée d'agglomération.

QUELQUES CHIFFRES...



Évolution de l'urbanisation
+37,6 ha
par an en moyenne entre 2007 et 2018



210
points de vue suivis dans l'OPP

Évolution des surfaces de vergers hautes tiges

-6,7 %
entre 2011 et 2018



25
25 projets Paysage accompagnés depuis 2016



12
fiches paysagères réalisées



68
communes concernées par un Plan de Paysage



1
nuancier par unité paysagère pour coloriser les façades



/ Le recrutement depuis 2016 de chargés de mission paysage a permis de donner une réelle impulsion à la prise en compte du paysage et au développement d'une culture paysagère au sein du territoire.
/ Le Parc accueille et participe de manière récurrente des délégations et colloque en lien avec acteurs institutionnels du paysage.



/ Certaines politiques supra-territoriales ne sont pas compatibles avec les enjeux décrits dans la Charte comme, par exemple, l'implantation d'antennes de téléphonie définie dans le cadre de la résorption des zones blanches, sans intégration paysagère ou réflexion sur la mutualisation des masts.
/ Périurbanisation et banalisation des paysages : un phénomène impossible à maîtriser ? Des centres-bourgs qui se dépeuplent, une urbanisation non-maîtrisée entraînant l'étalement urbain et la conurbation, au détriment des terres agricoles ; une banalisation du bâti.
/ Pas de déclinaison territoriale d'objectifs de production d'ENR.
/ Agents techniques et élus peu formés à la question de la prise en compte du paysage dans les collectivités.



PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D' ACTIONS

Renforcer la culture des paysages des Vosges du Nord



/ Sensibilisation des publics (particuliers, agents, élus, scolaires...) aux paysages des Vosges du Nord
/ Mieux valoriser l'observatoire photographique du paysage comme outil de compréhension du paysage
/ Initier des actions de concertation intergénérationnelles avec les habitants : partir de la culture historique des habitants sur les paysages aimés, remontée de photos et cartes postales anciennes ...
/ Capitaliser et valoriser les expériences réussies en matière de paysage des collectivités et autres acteurs

Préserver les spécificités paysagères du territoire dans tous les projets



/ Développer des plans de paysages sur tout le territoire Parc et les partager avec tous les acteurs, notamment les exploitants agricoles
/ Redynamiser et coordonner la politique de préservation des vergers par différentes actions : vergers orphelins, action ruban jaune pour favoriser le ramassage des fruits, lien avec les associations arboricoles, benchmarking sur des actions innovantes et positives de proximité, former les particuliers sur l'aménagement (implantation, essences) et l'entretien des vergers (taille, traitement)
/ S'appuyer sur les orientations d'aménagement et de programmation pour préserver les spécificités paysagères du Parc
/ Concernant le patrimoine bâti, développer une expérimentation permettant la concertation entre les différents acteurs (habitants, élus, ABF, instructeurs...) sur le type de paysage urbain à favoriser
/ Encadrer le développement des énergies renouvelables pour éviter « l'industrialisation énergétique » des paysages

Promouvoir une agriculture et une forêt durable ainsi qu'une gestion écologique des espaces publics et privés

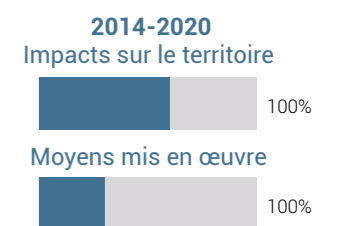


/ Développer les liens avec le monde agricole et notamment les grosses exploitations (à pratiques intensives)
/ Former les agents des collectivités aux solutions alternatives d'entretien et d'aménagement des espaces verts
/ Communiquer auprès des habitants pour faire évoluer les mentalités
/ Mieux valoriser, communiquer et partager sur le programme *Jardiner pour la biodiversité*

9. TOURISME DURABLE ET ITINÉRANCE DOUCE

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

/ Fédérer les acteurs autour d'une destination Vosges du Nord
/ Promouvoir le tourisme durable
/ Faire connaître la destination



MESURES DE LA CHARTE

- M2.4.1 Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord
- M2.4.2 Cibler de nouvelles clientèles
- M2.4.3 Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

- QE15 L'offre touristique évolue-t-elle vers une meilleure intégration des principes d'un développement touristique durable ?
- QE16 La qualité de l'offre en matière d'itinérance douce a-t-elle évolué ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE DOUCE

Création en 2014 de la charte **Rando +** pour garantir la qualité de l'accueil des randonneurs.



Inscription jusqu'en 2019 au **réseau européen des territoires** de randonnée *Best of Wandern* et déclinaison du plan marketing.

Refonte de l'association **Atouparc** pour fédérer les acteurs du tourisme, en développant le portail *randvosgesdunord* qui présente plus de 50 itinéraires représentatifs des Vosges du Nord.



Animation du **Plan Paysage** sur la valorisation du GR 53.

Projet de création d'aires de bivouac.

VALORISATION TOURISTIQUE DES PATRIMOINES

Développement de la marque **Valeurs Parc** pour différentes filières : hébergements, restauration, miels et produits dérivés, fruits/légumes et produits dérivés, prestations éducatives, eaux minérales et de source...

Animation de la **Charte Escalade** pour une activité respectueuse.

Coordination depuis 2014 du **réseau des Étoiles Terrestres** pour les musées d'art verrier.

Projet de **développement des boutiques des musées** du réseau de la conservation.

Soutien à la création artistique.

Valorisation touristique et culturelle des zones humides (projet Interreg Itinérances aquatiques).

Édition d'une **carte touristique à l'échelle des Vosges du Nord** et d'un document d'appel.

PROJET LEADER VOSGES DU NORD

PARTENAIRES

ADT / ART Grand Est / BOW / Chambres consulaires / Club Vosgien / Communautés de communes / Fédération des PNR / Fédération française de randonnée / Groupements d'acteurs / Massif des Vosges / Moselle attractivité / PETR / OT / Stations vertes.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques



RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

L'État finance certaines opérations de développement touristique via les crédits de Massif.

La **Région** a soutenu l'adhésion du Parc à *Best of Wandern* et accompagné le projet de création d'aires de bivouac. Elle accompagne également les grands projets touristiques tels le sentier des cimes à Drachenbronn. Elle lance des opérations d'incitation à l'innovation touristique (appel à initiatives sur les sorties écotouristiques). Elle propose aussi, au fil de l'eau, des appels à projets, notamment sur la qualification et le développement des hébergements touristiques.

Départements : définition des liaisons cyclables structurantes, soutien technique et financier à la réalisation d'itinéraires cyclables, accompagnement de 4 EPCI à la structuration de l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrage des projets touristiques menés dans le cadre de la reconversion de la base aérienne de Drachenbronn, labellisation LQT *Leading Quality Trail Best of Europe* en 2019 de la Traversée du Massif des Vosges (GR53) (1^{er} itinéraire français labellisé), avec implantation de panneaux d'information dans les communes étapes du GR53.

Communautés de communes : labellisation et marquage de sentiers de randonnées d'excellence, mise en place de pistes cyclables, portage des offices de tourisme, organisation de manifestations diverses (cycloballade gourmande...).

SYNTHÈSE QUALITATIVE



- / Une bonne gestion de la problématique escalade.
- / Le développement important de l'offre touristique à l'initiative des acteurs publics par de grands équipements.
- / L'offre de produits commence tout juste à émerger.
- / Redynamisation de *Atouparc*.



- / L'offre touristique est malgré tout encore trop banale, pas de spécificité Parc.
- / La faible mobilisation des acteurs touristiques privés. Un manque d'investissements privés dans les activités touristiques et une difficulté d'implantation de nouveaux socio-professionnels.
- / Très faible d'appropriation locale de la stratégie touristique du Massif des Vosges.
- / Nécessité de décliner une stratégie touristique résiliente et partagée qui intègre les enjeux de qualification de l'offre et de préservation des patrimoines naturels et culturels.

QUELQUES CHIFFRES...

+ de **2,1 K***
kilomètres de sentiers balisés
Club Vosgien

+ de **1,7 K***
kilomètres de circuits
de découverte

11
hébergements
éco-labellisés

30
signataires de
la charte *Rando +*

23
hébergements
+ 1 service de Sylvothérapie
marqués *Valeur Parc*

+ de **21 K***
visiteurs sur le site
randvosgesdunord.fr

* K = 1 000

PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D'ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

Mobiliser de façon active les acteurs du tourisme autour des filières identitaires des Vosges du Nord



- PISTES D'ACTIONS**
- / Développer une offre multiple sur le tourisme pédestre (notamment le GR53), VTT, cyclo, équestre...
 - / Développer les hébergements, le développement des sentiers de randonnées et réfléchir à la problématique VTT/randonnée (conflits d'usage)
 - / Développer la valorisation de la gastronomie locale
 - / Développer le maillage des sites touristiques
 - / Animer la filière propriétaires de gîtes pour les sensibiliser aux valeurs Parc et aux offres touristiques du territoire
 - / Collaboration plus étroite entre le Parc et les OT pour valoriser la destination Vosges du Nord dans son ensemble : projet touristique de territoire
 - / Communiquer plus efficacement vers l'Allemagne où un potentiel important de tourisme vert existe

Inciter et accompagner les projets de tourisme durable sur le territoire



- / Engager une concertation entre la randonnée et la pratique du VTT : circuits partagés
- / Développer des circuits VTT géolocalisés avec guidage GPS, location vélos, accompagnement par guides
- / Développer les hébergements touristiques, notamment dans les logements vacants des petites communes
- / Développer les pistes cyclables
- / Développer les aires de campings car « naturelles » avec services vidanges, eau
- / Travailler le désengorgement de certains parkings de départ de randonnées

Adapter les projets aux nouvelles attentes des clientèles



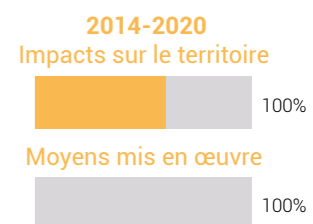
- / Favoriser l'accompagnement des randonneurs sur plusieurs jours (transport de bagages, box repas, mobilités...)
- / Développer un service de ramassage, de transport qui permet aux randonneurs et cyclistes de revenir sur leur point de départ
- / Pour les sentiers d'excellence et sites touristiques, communiquer via des panneaux à l'entrée des randonnées les plus fréquentées : comportement respectueux des habitats et des espèces, renseignements sur les activités à pratiquer à proximité (logements, musées, autres randonnées...)
- / Améliorer les gîtes en qualité, spécificités locales et en confort
- / Améliorer la communication sur le site *randovosgesdunord* encore peu connu du public



10. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉS

QUELS ENJEUX
POUR LE
TERRITOIRE ?

- / Anticiper et se préparer au changement climatique
- / Favoriser la transition énergétique dans le respect des spécificités et des ressources naturelles du territoire



MESURES DE LA CHARTE

M3.1.3
Amorcer la transition énergétique

M3.1.4
Réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE20
Comment s'organisent les territoires pour la transition énergétique ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC



Expertise dans le domaine de l'éco-rénovation (conseils Mut'Archi), de l'éco-construction et de l'urbanisme, permettant de concilier préservation du patrimoine bâti, efficacité et sobriété énergétique, recours aux matériaux biosourcés et maintien des centres-bourgs et de l'habitat dense.

Accompagnement des PCAET qui couvrent tout le territoire et des territoires TEPCV (4).

Conseils dans l'implantation d'éolien ou de solaire et concertation avec les habitants / Localisation des sites d'accueil pour les ENR dans la planification.

Projet LEADER Vosges du Nord.

Participation à la diffusion du projet de Ville et village étoilé en maîtrisant les besoins énergétiques des sources lumineuses.

Mobilisation des professionnels de la filière bois afin de les intégrer au projet *Clim'ability* porté par l'INSA de Strasbourg, appuis aux entreprises pour une prise en compte des changements climatiques à l'échelle du Rhin supérieur.

Participation aux études d'opportunité de création de tiers lieux ou d'espaces de coworking afin d'éviter des déplacements pendulaires vers les grandes agglomérations et villes-portes.



PARTENAIRES

ADEME / ANPCEN / DREAL / DDT / ONF / SCOT / PAMINA / PCET / PETR.

SIGNATAIRES

Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

Les politiques régionales et de l'ADEME en faveur de la transition énergétique et les différents dispositifs de financement sectoriel constituent un catalyseur pour le territoire qui relaie ces politiques (PCET par ex).

Les financements accordés par l'État dans le cadre des appels à projets TEPCV offrent un levier pour permettre la réalisation des investissements. 4 TEPCV sur le territoire sont accompagnés par le Parc.

Les PETR portent les PCAET qui couvrent l'ensemble des communes du Parc.

Les départements s'impliquent dans le développement des mobilités douces : portage de projet d'itinéraires cyclables, soutien aux schémas vélos portés localement, accompagnement et soutien aux projets d'intermodalité et projets innovants, promotion et soutien technique et financier à la rénovation énergétique du patrimoine bâti privé et public, soutien à la géothermie profonde sur le canton de Wissembourg, accompagnement des PCAET, accompagnement de projets (par ex, cité des énergies de la CC Sauer-Pechelbronn).

Les collectivités s'impliquent dans la rénovation thermique de leur patrimoine bâti (audits, travaux).

Les communautés de communes s'inscrivent dans les démarches *Territoire à énergie positive* ou *Territoire à énergie positive pour une croissance verte* (portage par les PETR de l'Alsace du Nord et du Pays de Saverne Plaine et Plateau) et font de la transition énergétique un volet à part entière de leur projet de territoire.



Intégration d'une stratégie éolienne dans le PLUI du **Pays de Bitche**.

SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ La circulation est interdite dans les zones les plus fragiles (RNN, RNCFS, RFIT, RBI) ou réglementée dans le massif forestier public. Pas de zone majeure de concentration où la circulation pourrait conduire à des impacts négatifs sur les espaces naturels.
/ Des ressources en énergies renouvelables (éolien, géothermie, bois).



/ Stratégie d'opportunité pour ce qui concerne le développement des ENR, pas de politique clairement définie, pas d'étude de potentialité réalisée jusqu'ici sur le territoire pour éclairer une stratégie.
/ Des contraintes de mobilité fortes, une précarité énergétique liée au bâti ancien et au faible revenu moyen.

QUELQUES CHIFFRES...



des communes sont engagées dans une **démarche stratégique collective de maîtrise de l'énergie** en 2018 (contre 67 % en 2012)



plan **climat-air-énergie territorial** (PCAET)



de la consommation énergétique assurée par des **énergies renouvelables** en 2018 (contre 19,8 % en 2014)



hectares d'espaces naturels où la **circulation** est réglementée



mégawatts d'**électricité renouvelable** produite en 2017



kilomètres de **pistes cyclables**

* K = 1 000

♦♦♦



/ La mobilisation des collectivités (TEPOS, etc.) et des acteurs du territoire et le développement de démarches collectives constituent des opportunités pour agir et démultiplier les résultats. Il convient cependant de les pérenniser sur le long terme.



/ Pas d'association du SYCOPARC en amont des projets, toujours une approche pour avis. Cette position oblige à considérer les projets d'ENR au seul regard d'une adéquation avec la Charte de Parc mais pas de les envisager comme une opportunité de développement durable pour le territoire.
 / Les capacités d'intervention directe du Parc demeurent faibles en matière d'énergie et de mobilité (manque de moyens humains et techniques).
 / Trouver un équilibre entre les attentes sociales avec le bois bûches, des bois rémanents en forêt et l'émergence de chaufferie collective bois énergie.
 / Faciliter la participation citoyenne dans l'émergence d'une stratégie d'énergie renouvelable d'origine éolien ou photovoltaïque.
 / Se donner une stratégie en termes de développement économique et déplacement associant services, tiers lieux, espaces de coworking, Fab Lab rural afin d'établir une politique de smart village à l'échelle du territoire.



PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

Accélérer les performances énergétiques des bâtiments anciens et promouvoir la sobriété énergétique dans tous les projets publics et privés

Veiller à faire intégrer les principes de la charte en matière d'énergie renouvelable dans les différentes démarches et projets du territoire

PISTES D' ACTIONS

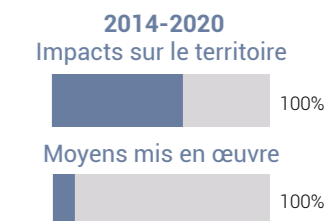
/ Priorité absolue à la sobriété énergétique : rénover le parc de logements, réduire les déplacements
 / Prendre en compte la typologie des bâtiments lors de la rénovation thermique en conditionnant les aides
 / Développer les aides sur les isolants écologiques
 / Former les entreprises sur la question de l'isolation thermique, notamment dans les bâtiments traditionnels
 / Renforcer la communication sur Mut'Archi et poursuivre le lien entre les partenaires
 / Couper/réduire l'éclairage public dans toutes les communes du Parc : sensibiliser les publics, former les élus, pas de lumière blanche, objectif 100 % des communes engagées en 2029

/ Avoir une stratégie adaptée aux spécificités et ressources du territoire : pas d'industrialisation énergétique des paysages, pas d'objectifs menaçant les ressources (notamment le bois)
 / Adapter les stratégies PCAET vers le développement du photovoltaïque pour les entreprises et les particuliers
 / Développer les initiatives citoyennes comme les centrales villageoises
 / Développer le photovoltaïque sur les parkings et les entreprises
 / Peu de moyens humains (0,1 ETP) sur le sujet des transitions énergétiques

II. VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

/ Connaître et transmettre les savoir-faire d'excellence liés à la valorisation des ressources locales
 / Valoriser et pérenniser les savoir-faire locaux par l'innovation
 / Limiter l'impact énergétique et environnemental des bâtiments



MESURES DE LA CHARTE

M2.2.1
 Promouvoir et transmettre les savoir-faire

M2.2.2
 Favoriser la création, la recherche et l'innovation

M3.2.3
 Promouvoir et stimuler une construction durable locale

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE12
 Les savoir-faire spécifiques du territoire sont-ils valorisés ?

Cf. Référentiel évaluatif page 54

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

PROMOTION ET TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

Animation du réseau des artisans de l'éco-rénovation (charte et annuaire des professionnels, portail web mis en ligne en 2014, expo itinérante et malle pédagogique, formations).

Suivi de la mise en place des plateformes locales de rénovation thermique et des plateaux Praxibat.

Mise en place de formations à l'éco-rénovation du bâti ancien, en 2014, en partenariat depuis 2016 avec l'INSA et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, programmation de journées d'information et de formation des professionnels de l'éco-rénovation depuis 2018. Formations aux techniques d'éco-rénovation et d'éco-construction.

Mise en place d'une résidence architecturale, à Sarre-Union, en 2018/19.

Restauration du château de La Petite-Pierre.



Travail sur la filière grès, participation au colloque sur le renouveau de la pierre structurale à Saverne et organisation d'un workshop avec l'INSA, et élaboration d'une charte stratégique entre les directeurs de la formation et les professionnels de la réalisation.

Création et animation du réseau TÉTRAS pour les artisans locaux en 2016-2017. Le Réseau Tétrás a pour ambition de réunir les entreprises du territoire élargi des Vosges du Nord qui souhaitent mettre à profit leur expérience et leur expertise pour développer de nouvelles collaborations avec des créatifs (designers, architectes, artistes...), relever de nouveaux défis et prendre part aux projets de demain. Création du site internet, d'une exposition itinérante et d'un annuaire des fabricants.

Réflexions engagées pour la mise en place de la **marque Valeurs Parc**, et marquage de produits, Boutique du Château et appel à objets pour la boutique.

Création de 10 objets design s'inspirant des collections des musées. Coordination du réseau des *Étoiles Terrestres* pour la mise en valeur de l'art verrier.

Le groupement iD design a organisé deux workshops associant artisans et fournisseurs du territoire sur les ressources grès et bois (hêtre).

FAVORISER LA CRÉATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Soutien à la production de matériaux locaux biosourcés adaptés à l'éco-rénovation et à l'éco-construction : développement de menuiseries patrimoniales et de bardeaux en châtaignier et de la filière de production (deux produits mis en œuvre au château de La Petite-Pierre), qualification du pin et du hêtre en construction mise en œuvre sur le Bat'innovant, création de briques isolantes en terre-paille, enduits correctifs thermiques à base de chaux, étude pour la création d'une filière roseau. Valorisation du hêtre dans la production du mobilier du château de La Petite-Pierre, concours : châtaigner, mobilier d'accueil en forêt, et nano habitat.

VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE à travers leurs réintégrations dans une offre économique actuelle (évaluation technique, guides de bonnes pratiques, etc.), à travers la formation des acteurs économiques (artisans, acteurs du tourisme, agriculteurs, etc.) et leur rayonnement. Créations des fenêtres de paysage et des aires de bivouac s'inscrivant dans la stratégie touristique du Parc et le développement de l'itinérance.

PARTENAIRES

ADEME / ADIRA / Association patrimoniales locales / CAUE / CEREMA / CETE de l'Est / Chambres d'agriculture / Chambres des Métiers / CIAV / CRIT / DDT / DREAL / École d'architecture / Énergivie / Entreprises du territoire / Fondation du Patrimoine FREMAA / INSA Strasbourg / Maisons de l'emploi / Pays / Pôle aménagement de la maison / Pôle fibres / SCOT / SDAUH / UNICEM.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES



Région Grand Est : soutien à la mise en place de réseaux d'acteurs bois et artisans de l'éco-rénovation, PLAB – concours mobilier hêtre, financement d'études sur des filières émergentes (roseaux, nano-habitats, sylvothérapie, commercialisation de menuiseries locales).

Département 67 : actions de sensibilisation Bois auprès des scolaires, déploiement du dispositif de valorisation de l'habitat patrimonial, soutien technique et financier aux initiatives locales en matière de construction bois.

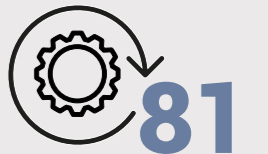


Généralisation des projets Bivouacs, Üte, fenêtres à l'échelle du Massif.

QUELQUES CHIFFRES...



18 fabricants se mobilisent pour former le réseau Tétrás valorisant le bois, la pierre, le verre la céramique et le cuir



81 actions de valorisation des savoir-faire depuis 2012



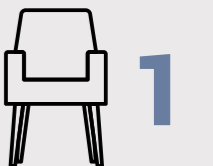
38 entreprises engagées dans la charte Éco-rénover



10 objets design pour les musées de la Conservation mutualisée



6 opérations alliant designer et ressources locales



1 gamme de mobilier intérieur et plusieurs gammes de mobilier extérieur réalisées (mobilier châtaignier, Ütes, bivouacs...)



+ de 200 entreprises du Grand Est mobilisées sur ces projets (réponse aux appels à candidature, production...)

SYNTHÈSE QUALITATIVE



/ À travers les actions menées avec les collectivités, le Parc s'est constitué en pôle d'expertise pour la construction en bois local.
 / Sur l'ensemble des champs couverts par la thématique, la valorisation des savoir-faire et des ressources locales est un enjeu-clé de compétitivité et d'innovation plaçant le Parc dans un rôle moteur pour l'émergence, la structuration et le déploiement des nouveaux services ainsi que dans les démarches de coopération économique innovantes.
 / Reconnaissance nationale et internationale de l'art verrier et des musées associés (Étoiles Terrestres).
 / Reconnus sur le travail mené sur le design.
 / Organisation en interparcs pour mener une démarche de valorisation des bois locaux à travers le design et l'éco-construction.



/ Manque d'éditeurs pour la mise en marché des produits.
 / Peu de moyens humains dédiés, développement de projets en fonction des opportunités.
 / Utiliser la reconnaissance art verrier comme support à la reconnaissance d'autres savoir-faire.

PRIORISATION DES OBJECTIFS 2022-2029 ET PISTES D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2022-2029

PISTES D' ACTIONS

Accompagner le développement et le marquage de produits bois axés sur les essences locales et les produits géosourcés



/ Travailler avec les scieurs et négociants en bois pour développer des produits (avec ou sans transformation), directement accessibles à la commercialisation vers les acteurs de la filière locale ou les particuliers
 / Développer le marquage des produits et savoir-faire de la filière grès

Proposer des solutions techniques adaptées à l'éco-rénovation valorisant les ressources naturelles ou le réemploi



/ Mettre en place, en cohérence avec les syndicats de gestion des déchets, une plateforme de récupération de produits (tuiles, pierres de grès, céramiques, éléments de charpente, portes, menuiseries...), de reconditionnement et de redistribution
 / Mettre en œuvre des chantiers démonstratifs d'éco-rénovation comme lieux de formation et de sensibilisation, dans un contexte participatif
 / Accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de produits ou solutions techniques valorisant les ressources locales, spécifiquement adaptés à l'éco-rénovation des patrimoines

Stimuler la commercialisation et/ou participer à l'émergence de structures d'édition de produits à forte valeur ajoutée



/ Mobiliser les créateurs, les ressources et les savoir-faire du territoire autour de la réalisation de produits d'excellence intégrés dans des réseaux de commercialisation
 Capitaliser et communiquer sur les produits d'exception du territoire (verre, cristal, métal, métiers de bouche, hébergements touristiques...) pour renforcer l'attractivité des Vosges du Nord

ABC Atlas de la Biodiversité Communale
AMI Appel à Manifestation d'Intérêt
AMO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
APPB Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CC Communauté de Communes
CFT Charte Forestière de Territoire
CINE Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
CIP Centre d'Interprétation du Patrimoine

EDS Éveil des Sens
EDSA Équipement de Découverte avec un Service d'Accueil
ENE Éducation à la Nature et à l'Environnement
ENR Énergie Renouvelable
ENS Espace Naturel Sensible
EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP Équivalent Temps Plein

GEF Gestion Écologique des Friches
GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

MAE Mesure Agro-Environnementales
MAEC Mesure Agro-Environnementales Territorialisées
MAET Mesure Agro-Environnementales et Climatiques

OPP Observatoire Photographique du Paysage

PAC Politique Agricole Commune
PAT Projet Alimentaire Territorial
PCAET Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PCET Plan Climat-Énergie Territorial
PCI Patrimoine Culturel Immatériel
PETR Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR Parc Naturel Régional

RBI Réserve Biologique Intégrale
RBT Réserve de Biosphère Transfrontière
REEVON Réseau d'Éducation à l'Environnement des Vosges du Nord
RFIT Réserve Forestière Intégrale Transfrontalière
RNCFS Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage
RNR Réserve Naturelle Régionale
RNN Réserve Naturelle Nationale

SCOT Schéma de Cohérence Territorial
STEP Station d'épuration des eaux usées

TEPCV Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TVB Trame Verte et Bleue

VSA Vergers Solidaires d'Alsace

SUIVI DU RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF DE LA CHARTE

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR À MI-CHARTÉ	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES MI-PARCOURS
QE1 Comment évolue l'état écologique des rivières et des zones humides ?	1. Évolution des proportions de linéaire et de masse d'eau en « bon état écologique »	Linéaire : 29,9 % Masse d'eau : 30,5 %	Linéaire : 45 % Masse d'eau : 45 %	Linéaire : 28,2 % Masse d'eau : 22,2 %	Faible	Un recul important de la part des masses d'eau en bon état écologique est observé, corrélatif au peu de prise sur certains phénomènes comme l'intensification des pratiques agricoles, par exemple. Mais l'amélioration sur l'assainissement augure d'une dynamique plus positive en deuxième partie de Charte. Concernant la continuité écologique des cours d'eau, une vraie dynamique est observée en termes d'effacement de seuils, stimulée notamment par des financements issus du Programme Life Biocorridors. Les surfaces en zones humides avec statut de protection sont en hausse, mais peu de données sont disponibles pour appréhender l'évolution des zones humides ordinaires.
	2. Évolution du nombre de « seuils stratégiques* » faisant obstacle à la continuité écologique (libre circulation), par suppression ou aménagement	84 seuils stratégiques	59 seuils stratégiques	68 seuils stratégiques	Forte	
	3. Évolution globale des surfaces d'habitats naturels humides recensés sur sites <i>Natura 2000</i> Haute Moder et ses Affluents (HMA) et Sauer et ses affluents	1 002 ha	Maintien	982 ha	Moyenne	
	4. Évolution des surfaces de zones humides bénéficiant d'un statut de « protection » (réglementaire ou par acquisition foncière)	259,4 ha	285,3 ha (+10 %)	303,8 ha	Objectif cible atteint	
	5. Évolution du nombre STEP (stations d'épuration) ayant des rendements DCO (<i>Demande Chimique en Oxygène</i>) supérieurs à 80 %	58 %	100 %	86,40%	Forte	
QE2 Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau et des cours d'eau ?	6. Évolution du nombre de communes engagées dans un programme de gestion écologique des espaces publics (commune nature intégrant une démarche zéro phyto)	6	30	22	Forte	L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités (2017) et les particuliers (2019) devrait à moyen terme avoir un impact positif sur la ressource en eau. Certaines communes se sont engagées dans une démarche accompagnée visant l'objectif <i>Zéro phyto</i> (label <i>Communes Nature</i>). Une dynamique autour des actions de sensibilisation des publics est observée, avec une augmentation du nombre d'événements et du nombre de participants. La mobilisation a été particulièrement forte pour les publics scolaires. Les actions de sensibilisation auprès des publics agricoles et forestiers sont à renforcer.
	7. Évolution du nombre d'action de sensibilisation sur l'eau auprès des publics scolaires sur le territoire	2 522 jours/participant	Maintien	4 314 jours/participant	Forte	
	8. Évolution du nombre d'événements de sensibilisation ou de formation (associations de pêche, monde agricole, propriétaires de plans d'eau...)	14	35	28	Forte	
QE3 Le territoire s'est-il doté de nouveaux sites naturels protégés ?	9. Évolution des surfaces protégées réglementairement (RNN, APPB, RBD, RNR)	0,65 %	2 %	0,89 %	Faible	Depuis 2012, la part des surfaces naturelles protégées non réglementairement augmente et si cette dynamique se maintient, l'objectif cible des 1,2 % devrait être facilement atteint. La part des surfaces naturelles protégées réglementairement évolue, quant à elle, lentement. Les marges d'évolution résident dans les 3 RBI en cours (192,5ha) et au potentiel d'élargissement du périmètre de la RNN : est-ce suffisant pour viser les 2 % soit 2 552 ha ?
	10. Évolution des surfaces protégées par d'autres modalités (sites des conservatoires, îlots de sénescence, SIE* (new appellation ?), ENS')	0,78 %	1,20 %	0,93	Moyenne	
QE4 Le territoire s'est-il mobilisé pour protéger son patrimoine culturel, matériel et immatériel ?	11. Nombre d'actions PCI	1	Observation	5	Pas d'objectif cible	Une bonne mobilisation générale est observée sur le patrimoine culturel. L'objectif cible pour l'inventaire des collections est déjà atteint, en lien avec l'intégration de la Maison de l'Archéologie dans les musées de la conservation. Les démarches d'élaboration de PLU/PLUi suite à la loi <i>Alur</i> se sont traduites par des engagements forts pour le patrimoine (réglement, OAP, article L151-19 du CU). En revanche, une baisse de la mobilisation sur le patrimoine immatériel est observée.
	12. Évolution du nombre de notices d'objets inventoriés dans les Musées de France*	45 %	60 %	80 %	Objectif cible atteint	
	13. Engagement de communes dans la protection de leur patrimoine bâti à travers une démarche de mise en valeur architecturale et patrimoniale (exemple : AVAP*)	1	10	8	Forte	
QE5 Comment évoluent les milieux structurants de la trame verte et bleue ?	14. Évolution des surfaces de vergers hautes tiges*	-18,8% entre 1999 et 2004/07	Érosion zéro	-6,7 % entre 2012 et 2018	Faible	Des dynamiques sont amorcées pour tous les milieux structurants de la TVB, même si la situation n'est pas homogène. Les surfaces en îlots de sénescence ont augmenté fortement en forêt communale et conformément aux objectifs en forêt domaniale. Le nombre de seuils stratégiques faisant obstacle à la continuité écologique est en baisse régulière, avec un objectif en bonne voie de réalisation. Concernant les prés-vergers, le développement de pratiques agricoles plus intensives sur les marges du Parc, allié aux sécheresses récurrentes, ne sont pas favorables à l'objectif <i>Érosion zéro</i> . Des actions comme <i>Jardiner pour la biodiversité</i> permettent de cultiver et sensibiliser le public à la nature "ordinaire". Les démarches PLU/PLUi intègrent la politique TVB (article L151-23, OAP, emplacement réservé...).
	15/30. Évolution de la surface en îlots de sénescence en forêt publique (FP)	Forêt domaniale : 0,18 % Forêt communale : 0,06 %	Forêt domaniale : 1,5 % Forêt communale : 1 %	Forêt domaniale : 0,51 % Forêt communale : 0,48 %	Faible	
	2. Évolution du nombre de « seuils stratégiques* » faisant obstacle à la continuité écologique (libre circulation), par suppression ou aménagement	84 seuils stratégiques	59 seuils stratégiques	68 seuils stratégiques	Forte	
QE6 Comment évolue l'offre en structures/événements culturels et de médiation des patrimoines (CIP, CINE, Musées de France, EDSA, relais culturels, ...) ?	16. Évolution de la professionnalisation des structures impliquées dans des actions de médiation	14,3 ETP	Observation	30,0 ETP	Pas d'objectif cible	L'offre en structures culturelles et de médiation se maintient, ainsi que le nombre de pôles de diffusion en spectacles vivants. Des moyens conséquents sont alloués en programmation triennale pour cet objectif. On observe aussi une tendance à la hausse du nombre d'ETP, essentiellement portée par les structures d'éducation à la nature et à l'environnement. Des mutualisations sont prévues à court terme sur les relais culturels pour favoriser la mise en commun des moyens.
	17. Évolution du nombre de structures de médiation des patrimoines naturels et culturels	47	Maintien	46	Forte	
	19. Évolution du nombre de pôles de diffusion en spectacles vivants (relais culturels avec programmation, festivals)	13 relais culturels 16 festivals	Observation	12 relais culturels 16 festivals	Pas d'objectif cible	

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR À MI-CHARTRE	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES MI-PARCOURS
QE7 Comment évolue la fréquentation des structures de médiation ?	18. Évolution des fréquentations des structures permanentes d'éducation à la nature et à l'environnement	24 296 participants 20 885 jours/participant	Maintien	37 569 participants 32 435 jours/participant	Forte	La fréquentation des structures de médiation est en hausse, quel que soit le type de structures : +54,6 % pour les structures ENE, +16,5 % pour les musées et les sites et +36,7 % pour les animations du carnet du Parc. Pour les structures d'éducation à la nature et à l'environnement, l'augmentation des fréquentations est en lien fort avec leur collaboration avec le Parc.
	20. Évolution des fréquentations des musées et sites	38 9662 visiteurs	Viser l'augmentation	45 3801 visiteurs	Forte	
	21. Évolution de la fréquentation des animations du Carnet du Parc	19 participants/animation	Maintien	En moyenne, 23,5 participants/animation sur la période	Forte	
QE8 Le territoire a-t-il mis en place des instances permettant de mieux prendre en compte l'avis des habitants dans le processus décisionnel ?	22. Évolution du nombre d'instances de concertation impliquant les habitants (commission pré-permis, démocratie participative, ...) portées par le SYCOPARC	9	20	34	Objectif cible atteint	Entre le début de la révision de charte et l'évaluation mi-charte, le recours à la concertation s'est fortement développé, passant d'un statut de quasi marginalité à la normalité dans les façons de faire et de mettre en œuvre des projets. Cette appropriation doit toutefois s'accompagner d'un travail sur la qualité des méthodes de concertation mises en œuvre et sur les outils d'animation et de mobilisation des publics.
QE9 Le territoire s'est-il mobilisé pour la connaissance des patrimoines ?	23. Évolution des dispositifs et des outils pour l'inventaire des patrimoines (mises à jour, champs, nombre d'éléments dans les bases de données)	BD Calla : 11 404 obs BD Archéo : 937 obs BD MH : 164 obs Inventaire collections : 32 379 notices	Observation	BD Calla : 15 896 obs BD Archéo : 1 042 obs BD MH : 167 obs Inventaire collections : 59 266 notices	Pas d'objectif cible	L'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturels et culturels évolue positivement, liée essentiellement aux bases de données portées en interne. Mais la libéralisation des données publiques (INSPIRE) ainsi que les démarches de mutualisation sont également des facteurs forts de l'accroissement des connaissances.
QE10 Comment est valorisée l'exploitation de la forêt publique dans l'économie locale ?	24. Évolution de la part des arbres issus de la forêt publique et façonnés en bois d'œuvre localement				Pas de données	Actuellement, nous ne disposons pas de données suffisamment pertinentes et/ou à jour pour apporter des éléments de réponse à cette question évaluative. Nous travaillons avec l'ONF et d'autres acteurs de la filière bois pour essayer de consolider les connaissances sur ce sujet et proposer une analyse en fin de charte.
	25. Évolution des volumes par essences transformés localement (périmètre élargi du Parc)	Toutes essences 2011 : 74 480 m ³ Feuillus 2011 : 47 988 m ³ Résineux 2011 : 26 492 m ³	Observation	Toutes essences 2019 : 71 647 m ³ Feuillus 2019 : 57 087 m ³ Résineux 2019 : 14 560 m ³	Pas d'objectif cible	
	26. Évolution du nombre d'emplois liés à la filière bois (première et deuxième transformation)	Nombre de salariés 2014 : 648 Nombre d'établissements 2014 : 59	Observation		Pas d'objectif cible	
QE11 Comment évolue le degré de naturalité des forêts publiques ?	27. Évolution des surfaces en futaie irrégulière (inscrites dans les plans d'aménagement)	Forêt publique 2012 : 9,3 % Forêt domaniale 2012 : 10,2 %	Forêt publique : 18 % Forêt domaniale : 22 %	Forêt publique 2018 : 10,7 % Forêt domaniale 2018 : 9,9 %	Faible	Un investissement fort a été réalisé sur les îlots de sénescence car c'est sur ces espaces que se concentrent les enjeux de maintien de la biodiversité forestière. Par ailleurs, le SYCOPARC a moins de maîtrise sur les autres thèmes (maturité, allochtones et irréguliers), sauf pour la forêt de la Région (forêt pilote). Il faut également signaler que les indicateurs retenus présentent le biais d'être liés aux aménagements forestiers et à leurs révisions (objectifs planifiés et extrapolation à l'ensemble de la forêt publique). Une analyse complète de la situation sera réalisée en 2025, sur la base des ~400 placettes permanentes installées en 2014.
	28. Évolution de la composition en essences allochtones	Forêt publique 2012 : 10,2 % Forêt domaniale 2012 : 9,4 %	Maintien, voire baisse	Forêt publique 2018 : 10,7 % Forêt domaniale 2018 : 9,4 %	Moyenne	
	29. Évolution des forêts mûres	Forêt publique 2012 : 5,4 % Forêt domaniale 2012 : 5,5 %	Forêt publique : 12 % Forêt domaniale : 12 %	Forêt publique 2018 : 6,5 % Forêt domaniale 2018 : 6,1 %	Faible	
	15/30. Évolution de la surface en îlots de sénescence	Forêt domaniale 2012 : 0,18 % Forêt communale 2012 : 0,06 %	Forêt domaniale : 1,5 % Forêt communale : 1 %	Forêt domaniale 2012 : 0,51 % Forêt communale 2012 : 0,48 %	Forte	
QE12 Les savoir-faire spécifiques du territoire sont-ils valorisés ?	31. Évolution des outils et des initiatives de promotion, ou de connaissance des savoir-faire spécifiques ayant fait l'objet d'un partenariat avec le SYCOPARC (grès, verre, bois)	Actions 2012 : 12	Observation	Actions 2018 : 11	Pas d'objectif cible	Une tendance à la baisse des outils et initiatives de promotion et de connaissances des savoir-faire, en partenariat avec le Parc, est observée sur la première partie de la charte. Un travail de marquage des carrières de grès est actuellement en cours, sachant qu'à terme, il constituera une opportunité pour valoriser cette ressource locale et les savoir-faire qui y sont liés. Par ailleurs, grâce au programme Leader, les savoir-faire sont valorisés par le soutien à de l'investissement dans des outillages : tailleuse de pierre 5 axes, scieries mobiles... Le SYCOPARC a aussi soutenu la mise en place du réseau Tétras qui met en relation artisans, savoir-faire et designers.
QE13 Comment évoluent les pratiques agricoles sur le territoire ?	32. Évolution des surfaces de prairies permanentes par rapport aux surfaces cultivées	Prairies 2012 : 53 %	Maintien	Prairies 2018 : 53,9 %	Faible	Un des faits marquants de cette première partie de charte en terme d'évolution des pratiques agricoles est l'explosion du nombre d'exploitations labellisées <i>Agriculture Biologique</i> , avec une dynamique indépendante des actions du SYCOPARC. Les surfaces en prairie permanente se maintiennent selon les données du registre parcellaire graphique. Cet indicateur ne permet toutefois pas d'appréhender la qualité des prairies permanentes. Or, l'intensification des pratiques et le recours fréquent au sursemis, ainsi que le fait que la PPH de la PAC puisse faire l'objet de retournements et de réensemencement sans modification de l'intitulé <i>Prairie permanente</i> cautionnent fortement la naturalité de ces milieux. Le SYCOPARC a, par ailleurs, initié de nombreuses actions en faveur des prairies permanentes : concours <i>Prairies fleuries</i> , semences locales, typologie des prairies du massif vosgien, AMI filière herbe. En outre, le parc anime les MAE sur son territoire et les surfaces engagées sont en hausse, notamment sur la partie mosellane du Parc.
	33. Évolution du nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches écologiques	AB : 96 exploitations DEMETER : 2 MAE : 1 268 ha	Maintien, voire augmentation	AB : 169 exploitations DEMETER : 2 MAE : 2 180 ha	Forte	

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR À MI-CHARTRE	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES MI-PARCOURS
QE14 Comment évolue l'offre de produits alimentaires fabriqués dans le Parc ?	34. Évolution du nombre de points de vente directe permanents de produits alimentaires fabriqués dans le Parc	Nombre 2012 : 29	Maintien	Nombre 2018 : 70	Objectif cible atteint	L'offre de produits alimentaires fabriqués dans le Parc évolue à la hausse et se structure. Une évolution positive du nombre de points de vente directe est observée, en corrélation avec la demande forte en produits locaux et l'installation de jeunes agriculteurs (souvent hors cadre familial) qui intègrent d'office la vente en circuit court. Le SYCOPARC est à l'initiative d'actions favorables à cette évolution comme la création des <i>Boutiques du Parc</i> , le portage du <i>projet alimentaire territorial</i> (PAT), le développement de la marque <i>Valeurs Parc</i> , l'organisation des marchés paysans transfrontaliers ou encore <i>le Paysage a du goût</i> (Highland cattle).
QE15 L'offre touristique évolue-t-elle vers une meilleure intégration des principes d'un développement touristique durable ?	35. Évolution des hébergements engagés dans une démarche touristique durable	Éco-labels 2012 : 9 Handicap 2012 : 8	Éco-labels : 15 Handicap : 30	Éco-labels 2020 : 27 Handicap 2020 : 6	Forte	Les hébergements engagés dans une démarche de développement durable ont été multipliés par 3 sur la première partie de la charte, avec une dynamique portée essentiellement par le développement de la marque <i>Valeurs Parc</i> depuis 2019. Ce label est récent et on ne dispose pas pour le moment de recul sur son évaluation annuelle. Il est également intéressant de noter que 35% des conseils <i>Mut'Archi</i> (conseils architecturaux sur le patrimoine bâti traditionnel prodigués par des architectes du Parc) concernent les hébergements touristiques. En ce qui concerne le label <i>Tourisme et Handicap</i> , sa stagnation est à corréler avec la législation qui impose aux ERP, depuis début 2015, d'être accessibles aux personnes handicapées (moteur, auditif, visuel et mental).
QE16 La qualité de l'offre en matière d'itinérance douce a-t-elle évolué ?	36. Évolution du nombre d'acteurs touristiques (OT, hébergeurs, sites...) qualifiés pour accueillir et conseiller les randonneurs (signataires de la <i>Charte Rando</i>)	Offices Tourisme : 0 Hébergements et hôtels : 0 EDSA : 0 Fréquentation 2017 site Rando Vosges du Nord : 6 354	OT : 100 % Hébergements et hôtels : 10 EDSA : 35	Fréquentation 2020 site Rando Vosges du Nord : 21 263	Charte Rando abandonnée en 2017 et indicateur remplacé par le suivi des fréquentations du site Rando Vosges du Nord	Depuis 2017, le SYCOPARC a développé un portail dédié à la randonnée dans les Vosges du Nord, outil partagé avec les offices de tourisme du territoire. Ce site valorise actuellement une cinquantaine d'itinéraires pédestres, une vingtaine d'itinéraires cyclo ou VTT ainsi qu'une vingtaine de sites d'escalades. La fréquentation de ce site a plus que triplé en 4 ans.
QE17 Comment évoluent les unités paysagères du Parc ?	37. Évolution de l'occupation du sol par unité paysagère : zones artificialisées, espaces forestiers et semi-naturels et espaces agricoles	Evol 2000-2008 : Piémont : 12,4 ha/an Massif boisé : 4,6 ha/an Plateau boisé : 12 ha/an Plateau ouvert : 7,5 ha/an	Diviser par 2 l'évolution des surfaces artificialisées	Evol 2007-2018 : Piémont : 14,5 ha/an - 10,2ha/an* Massif boisé : 8,3 ha/an - 6 ha/an* Plateau boisé : 8,2 ha/an - 5,8 ha/an* Plateau ouvert : 6,6 ha/an	Faible	L'artificialisation se renforce sur les unités paysagères du piémont et du massif boisé et tend à diminuer sur les unités du plateau boisé et du plateau ouvert. Sur le piémont, cette hausse de l'artificialisation est à mettre en corrélation directe avec 2 grands projets d'infrastructures (Ligne TGV Est et liaison routière Saverne-Bouxwiller). Si l'on fait abstraction de la consommation foncière liée à ces projets, seule l'unité du massif boisé voit son artificialisation se renforcer. *Chiffres hors projets LGV et liaison Bouxwiller-Saverne
	38. Analyse qualitative de l'évolution des structures paysagères par unité				Indicateur en cours de construction	
QE18 Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement et qualitativement ?	39. Évolution de la création de logements par catégories de communes identifiées dans le plan du Parc (pôles urbains, bourgs-centres, communes-relais, villages)	Pôles urbains : 3,4 % Bourgs-centres : 5,4 % Communes relais : 4,2 % Autres communes : 5,4 %"	Renforcer l'armature urbaine	Pôles urbains : 2,4 % Bourgs-centres : 1,4 % Communes relais : 1,5 % Autres communes : 1,9 %"	Faible	L'urbanisation du territoire n'a pas ralenti d'un point de vue quantitatif entre les périodes 2000-2008 et 2007-2018. On observe toutefois un ralentissement de la consommation foncière pour le secteur de l'habitat et un renforcement de la consommation foncière au profit des grandes emprises. Les densités de population au sein de la tâche urbaine continuent aussi à diminuer. La création de logements neufs a fortement régressé dans toutes les catégories de communes, mais plus particulièrement dans les bourgs-centres. Une autre évolution de la création de logements neufs concerne la baisse importante de logements collectifs créés, au profit de l'habitat individuel pour l'essentiel.
	40. Évolution du taux de logements créés sous forme de collectif, individuel groupé et intermédiaire	Individuels : 58,8 % Indiv groupés : 8,1 % Collectifs : 31,5 %	Viser 40 % de logements collectifs et individuels groupés	Individuels : 75,2 % Indiv groupés : 10,4 % Collectifs : 7,7 %	Faible	
	41. Évolution de la consommation foncière par secteur : habitat et grandes emprises	Évolution 2000-2008 : Habitat : +23,9 ha/an Grandes emprises : +9,9 ha/an	Stabilisation, voire diminution de l'évolution des grandes emprises	Évolution 2007-2018 : Habitat : +15,4 ha/an Grandes emprises : +21,8 ha/an - +12,8 ha/an hors LGV	Faible	
	46. Évolution des densités de population dans la tâche urbaine	Population : 1902hab/km ²	Observation	Population : 1 779 hab/km ² , -6,5 %	Observation	
QE19 Quelle évolution des outils de planification sur le territoire ?	42. Évolution du pourcentage de communes dotées d'un PLU ou carte communale, en tenant compte des démarches intercommunales	82 %	100 % des communes	95 %	Forte	En 2020, la quasi-totalité des communes du Parc (105 sur 111 communes) sont couvertes par un document d'urbanisme : 72,1 % des communes sont couvertes par un PLUi, 16,2 % disposent d'un PLU et 6,3 % d'une carte communale.
QE20 Comment s'organisent les territoires pour la transition énergétique ?	43. Engagement des communes dans une démarche stratégique collective de maîtrise de l'énergie (plans climats, ...)	66,7 %	100 % des communes	100 %	Objectif cible atteint	100% des communes du Parc sont engagées dans un <i>Plan Climat Air Energie Territorial</i> portés par le PETR de l'Alsace du Nord, le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Et l'ensemble des communes bas-rhinoises du Parc bénéficie du label <i>Territoire à Energie positive</i> pour la croissance verte attribué aux PETR précités. La part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale progresse et si cette tendance se maintient, l'objectif national de 23 % en 2020 sera dépassé. L'objectif sectoriel de 15 % de la consommation d'énergie finale devant provenir de sources renouvelables dans tous les modes de transport en 2030 progresse, quant lui, très lentement sur le territoire (+1,2 point en 8 ans).
	44. Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire	18,9 %	23 % d'EnR dans la consommation énergétique finale	22,10 %	Forte	
QE21 Le territoire a-t-il innové en architecture et en urbanisme ?	45. Évolution du nombre d'opérations d'urbanisme (études et travaux) intégrant les principes du développement durable	7 en 2012	12 (1 par an)	57	Objectif cible atteint	Depuis le début de Charte, le contexte législatif en matière d'urbanisme, d'architecture et de transition écologique a beaucoup évolué, favorisant le développement d'expérimentations dans ces domaines. Les politiques publiques et les sources de financements corrélatifs ont permis de multiplier les opérations d'urbanisme (études et travaux) intégrant les principes de développement durable : réhabilitation de friches et de patrimoines bâtis, éco-lotissements, PLU patrimoniaux, concours architecturaux, mobilisation des ressources locales, workshops, résidences d'architectures...

Connaître son territoire et son évolution.
Se poser les bonnes questions.
Faire le bilan de ses actions.
Partager les résultats en toute transparence.
Améliorer la mise en œuvre de notre projet territorial.
Inscrire l'évaluation dans nos pratiques habituelles.



Château/Maison du Parc - 67290 La Petite Pierre
03 88 01 49 59 - contact@parc-vosges-nord.fr



parc-vosges-nord.fr

Le Parc des Vosges du Nord est soutenu par ses communes membres
et intercommunalités et par



Graphisme virginielimacher.fr

Textes Observatoire du Territoire - PNRVN

Photos et illustrations B. Salmanski, M. Prunier, AaA_Valoo, E. Fux, Y. Meyer, C. Attali, EAK France, T. Vuano, A. Letzelter, A. Somme, B. Bischoff, R. Hirle, T. Bichler, S. Dumont, C. Stenger, P. Hamman, Centrales Villageoises Pays de Saverne, OPP T. Girard, PNRVN Archives, cachoux

Impression Scheuer Imprimerie - 2022